



Conseil de sécurité

Distr. générale
5 septembre 2025
Français
Original : anglais

Les femmes et la paix et la sécurité

Rapport du Secrétaire général

I. Introduction

1. En 2000, la Namibie présidait le Conseil de sécurité lorsque celui-ci a adopté sa première résolution sur les femmes et la paix et la sécurité, un moment historique considéré par beaucoup comme le point culminant d'un siècle de plaidoyer transnational par le mouvement des femmes. C'était également le début d'un nouveau chapitre. Au cours des 25 dernières années, malgré l'érosion des démocraties et l'augmentation constante des dépenses militaires mondiales, les femmes qui œuvrent à la consolidation de la paix et les États Membres sont parvenus à faire progresser le programme pour les femmes et la paix et la sécurité en encourageant le changement, en faisant évoluer les discours et en promouvant la paix là où elle était le plus nécessaire.

2. Ces progrès vont bien plus loin que les résolutions adoptées par le Conseil de sécurité et les plans d'action élaborés à l'échelle nationale ou les déclarations politiques faites dans les capitales du monde. On en voit les résultats concrets dans l'amélioration de l'accès des femmes aux droits au sein des communautés sortant d'un conflit, dans l'augmentation progressive du nombre de femmes élues ou nommées à des postes de direction, et dans les lois et politiques qu'elles portent. On note aussi une jurisprudence de plus en plus abondante en matière de justice de genre de la part des tribunaux nationaux et internationaux, une évolution de la composition des institutions de justice et de sécurité et l'émergence de programmes d'aide aux millions de survivantes des violences de genre, services qui n'existaient tout simplement pas auparavant.

3. Par exemple, les crimes de genre font désormais l'objet d'enquêtes complètes et sont documentés par les mécanismes d'enquête des Nations Unies ou d'autres mécanismes d'enquête internationaux et nationaux, alors qu'ils étaient par le passé ignorés. Les efforts de médiation des Nations Unies sont plus souvent conduits par des femmes. Les consultations avec les organisations de la société civile féminines ainsi que le déploiement d'expertes ou d'experts en questions de genre sont de plus en plus fréquents. Les Colombiennes, les Libériennes, les Philippines et les femmes d'autres pays ont montré qu'il est plus facile de conclure des accords de paix durables lorsque les femmes y participent¹. Grâce aux initiatives de prévention des conflits

¹ Jana Krause, Werner Krause et Pila Bränfors, « Women's participation in peace negotiations and the durability of peace », *International Interactions*, vol. 44, n° 6 (2018).



qu'elles mènent, depuis les réseaux locaux de médiatrices au Burundi jusqu'aux ambassadrices de bonne volonté en Somalie, en passant par les salles de crise et les huttes de paix en Afrique de l'Ouest, les femmes ont pu instaurer la paix dans leurs communautés et empêcher que des conflits locaux ne dégénèrent pour faire les gros titres de la presse internationale. Dans les pays touchés par des conflits, les taux de mortalité maternelle et les taux de non-scolarisation des filles n'ont cessé de diminuer entre 1995 et 2020. Le pourcentage de femmes dans les parlements et les gouvernements des pays touchés par des conflits a augmenté. Parmi les 113 pays et territoires qui avaient adopté des plans d'action nationaux sur les femmes et la paix et la sécurité en juillet 2025 (contre seulement 19 en 2010), beaucoup se sont fixé pour objectif d'améliorer la représentation des femmes dans les secteurs de la justice et de la sécurité ou ont fait progresser la législation en faveur des droits des femmes et des filles et de leur avancement. Des milliers de femmes de par le monde ont reçu des réparations pour les violences sexuelles qu'elles avaient subies en temps de conflit. Les auteurs de violences sexuelles liées aux conflits sont de plus en plus nombreux à être condamnés par des tribunaux ou sanctionnés par le Conseil de sécurité, ainsi que, de plus en plus, par des organisations régionales et des États Membres individuels. La participation des femmes à des opérations de maintien de la paix des Nations Unies a plus que doublé depuis 2017.

4. Dans un contexte de montée de l'autoritarisme, de prolifération des conflits et de militarisation, les cinq dernières années, de 2020 à 2025, ont été marquées par une stagnation, voire une régression, pour nombre des objectifs du programme pour les femmes et la paix et la sécurité. La polarisation politique continue de mettre à l'épreuve le système multilatéral et menace de réduire à néant des décennies d'acquis. Le respect des normes et des traités internationaux est en chute libre, et ce sont les femmes, les filles et les groupes marginalisés qui en pâtissent le plus. Aujourd'hui, les droits des femmes et l'égalité des genres sont menacés, et même les débats autour de la terminologie liée aux questions de genre, qui était établie de longue date, ne sont pas que de simples disputes sémantiques, mais la marque d'un retour en arrière hypothéquant les protections juridiques en place, ouvrant la porte à des reculs plus profonds en ce qui concerne les droits et la vie quotidienne des femmes et des filles partout dans le monde. Au début de l'année 2025, les États Membres ont fait état d'un recul des droits des femmes dans près d'un quart des pays cherchant à appliquer le Programme d'action de Beijing². Cela s'est traduit par une augmentation de la discrimination, un affaiblissement des protections juridiques et une réduction du financement des politiques et programmes d'appui, y compris l'offre de soins de santé sexuelle et procréative non discriminatoires. En 2024, 676 millions de femmes et de filles vivaient à moins de 50 kilomètres d'un conflit meurtrier, soit le nombre et la proportion les plus élevés qui aient jamais été enregistrés depuis les années 1990³. Les femmes et les filles en Afghanistan se voient privées de leurs droits avec une rapidité et dans des proportions effroyables. Les graves violations commises contre des femmes et des filles en République démocratique du Congo, en Haïti, au Myanmar et au Soudan et dans le Territoire palestinien occupé illustrent les terribles risques auxquels sont exposées les femmes dans les situations de crise. Le présent rapport tire la sonnette d'alarme face à ces horribles niveaux de violence.

5. Alors même que le nombre de membres du personnel tués ou placés en détention atteint des records et qu'elle fait face à une crise budgétaire qui l'obligerait à en faire moins avec moins, l'Organisation des Nations Unies continue de défendre les femmes et les filles avec fermeté. En Afghanistan, par exemple, en 2024, malgré des restrictions terribles et de plus en plus sévères, l'ONU a fourni une aide humanitaire

² Voir E/CN.6/2025/3/Rev.1.

³ Siri Aas Rustad, « Women exposed to armed conflict, 1990-2024 », Gender, Peace and Security Policy Brief (Peace Research Institute Oslo, 2025).

vitale à plus de 9 millions de femmes et de filles afghanes. En dépit des lois imposées par les autorités talibanes de facto qui restreignent l'accès des femmes et des filles à l'éducation, des centaines de milliers d'entre elles ont pu avoir des possibilités d'apprentissage communautaire, et elles sont des millions à avoir bénéficié d'un soutien en matière de santé mentale et d'une alphabétisation financière grâce à des émissions de radio créées par des femmes pour les femmes, avec l'appui de l'ONU. L'ONU a réussi à aider des dizaines de milliers d'entreprises dirigées par des femmes et des milliers d'organisations féminines. Aucune des restrictions aux droits des femmes imposées par les autorités de facto n'a pu être annulée, mais l'ONU est restée sur place et elle s'est démenée.

6. Il existe d'autres exemples de coalitions de parties prenantes, y compris des gouvernements, de la société civile et de l'ONU, qui ont réussi à faire front pour défendre les droits des femmes. En République arabe syrienne, avant les événements de la fin 2024, un projet de loi dans le nord-ouest qui aurait restreint les droits des femmes a été retiré après des efforts de plaidoyer concertés. En Gambie, des tentatives visant à abroger l'interdiction des mutilations génitales féminines ont été combattues avec succès. Des pays comme la Colombie et la Sierra Leone ont adopté des lois pour mettre fin aux mariages d'enfants et faire progresser l'égalité des genres. Plusieurs États Membres et des entités du système des Nations Unies ont pris des mesures plus énergiques pour protéger les défenseuses des droits des femmes exposées à des risques et acheminer des fonds vers les organisations de femmes dans les pays touchés par un conflit. Dans les espaces intergouvernementaux également, le plaidoyer en faveur du programme pour les femmes et la paix et la sécurité s'est poursuivi. Dans le Pacte pour l'avenir, les États Membres ont réitéré les engagements pris de longue date en faveur des femmes et de la paix et de la sécurité. Dans la recommandation générale n° 40 (2024) sur la représentation égale et inclusive des femmes dans les systèmes de décision, le Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes a précisé que la réalisation de l'égalité réelle signifiait la parité dans tous les rôles décisionnels pour tous les aspects, étapes et niveaux de la prise de décision concernant la paix et la sécurité, y compris les réunions confidentielles et ce que l'on appelle la « diplomatie secrète ».

7. Pourtant, 25 ans après le début de notre action collective sur la question des femmes et de la paix et de la sécurité, les allées du pouvoir, les tables de paix et les institutions de sécurité restent largement dominées par les hommes, qui, trop souvent, n'ont que très peu de comptes à rendre en ce qui concerne le résultat des décisions qu'ils prennent. Les femmes qui œuvrent à la construction de la paix savent que si le monde se trouve confronté à des niveaux records de conflits et de violences, c'est en partie parce que le système international ne s'est pas suffisamment investi pour tenir la promesse faite dans la résolution [1325 \(2000\)](#) du Conseil de sécurité.

8. Le présent rapport a été établi en application de trois textes : la déclaration du Président du Conseil de sécurité en date du 26 octobre 2010 ([S/PRST/2010/22](#)), dans laquelle le Conseil a demandé que lui soit présenté un rapport annuel sur l'application de la résolution [1325 \(2000\)](#) ; la résolution [2122 \(2013\)](#), dans laquelle le Conseil a demandé que lui soient présentés des renseignements sur les progrès accomplis par rapport à toutes les priorités concernant les femmes et la paix et la sécurité, en mettant en évidence les défauts et difficultés de mise en œuvre ; et la résolution [2493 \(2019\)](#), dans laquelle il a demandé que des mesures renforcées soient prises pour mettre en œuvre le programme pour les femmes et la paix et la sécurité dans son intégralité. Outre une mise à jour des progrès réalisés dans le cadre du programme pour les femmes et la paix et la sécurité, le présent rapport met l'accent sur l'objectif consistant à révolutionner l'utilisation des données sur les femmes et la paix et la sécurité [[S/2020/946](#), par. 113 e]), de manière à combler les lacunes dans ce domaine et à comprendre qu'il est possible de sortir des schémas de stagnation et de régression

et de tenir les promesses du programme pour les femmes et la paix et la sécurité si l'on assure un meilleur accès aux données genrées et qu'on les exploite mieux. On trouvera également dans le présent rapport des recommandations concernant les engagements que les États Membres doivent prendre pour améliorer réellement la vie des femmes et des filles et par là même replacer le monde sur la voie de la coopération et de la paix.

II. Les objectifs du Secrétaire général pour la décennie sur les femmes et la paix et la sécurité : l'importance des données et des analyses genrées pour prévenir les conflits et les crises et y répondre

9. La collecte de données genrées de qualité en temps utile est un outil puissant et indispensable pour concevoir des politiques, des activités de plaidoyer et des programmes correctement informés, ainsi que pour suivre les progrès, les variables et les tendances. L'importance des données genrées n'est pas un sujet qui a été véritablement abordé lors des discussions sur la mise en œuvre du programme pour les femmes et la paix et la sécurité. La rareté des données et des analyses genrées, tant quantitatives que qualitatives, est telle que les expériences vécues et les besoins des femmes et des filles, en particulier dans les situations de conflit et de crise, sont invisibles. Faute d'une démarche tenant compte des questions de genre, les décisions, les politiques et les institutions perpétuent les préjugés et la discrimination, comme le montrent de nombreux exemples concrets. Ainsi, les uniformes et les équipements de protection sont mal adaptés aux femmes, les installations dans les camps de déplacés ne sont pas sûres pour les femmes, la localisation des points d'eau accroît les risques courus par les femmes et les filles, les responsabilités en matière de soins ne sont pas prises en compte comme elles le devraient, et les effets différents des armes et des nouvelles technologies sur les femmes et les hommes ne sont pas examinés. En outre, de nombreux acteurs, y compris les États Membres dotés de plans d'action nationaux spécifiques, s'efforcent d'évaluer les progrès réalisés par rapport aux engagements qu'ils ont pris en ce qui concerne les femmes et la paix et la sécurité et de suivre les budgets et les dépenses. Les lacunes en matière de données genrées et le manque général de données ventilées selon différentes variables affectent également le suivi des objectifs de développement durable et d'autres engagements mondiaux. Des progrès ont toutefois été accomplis : des données genrées sont désormais disponibles pour 63 % des indicateurs du cadre mondial d'indicateurs pour les objectifs de développement durable et les cibles du Programme de développement durable à l'horizon 2030, contre 26 % en 2015, lorsque la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 a débuté⁴.

10. De plus en plus d'acteurs mènent des analyses genrées dans les situations de conflit et de crise afin d'informer l'élaboration des politiques et des programmes, y compris en ce qui concerne les initiatives de consolidation de la paix, les transitions et l'action humanitaire. En 2024, la quasi-totalité des entités des Nations Unies interrogées avaient procédé d'une manière ou d'une autre à des analyses genrées pour informer leurs programmes. Les alertes genre et les évaluations concernant les questions de genre menées en Afghanistan, en Haïti, au Liban, au Myanmar, au Soudan, en Ukraine ou encore dans le Territoire palestinien occupé offrent des instantanés des besoins et des priorités des femmes, qui éclairent les stratégies nationales et les interventions humanitaires, permettent de débloquer des

⁴ Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes), *Progrès vers la réalisation des objectifs de développement durable : gros plan sur l'égalité des sexes 2025*.

financements et alimentent les dialogues et les débats intergouvernementaux. Alors que la situation des femmes et des filles en Afghanistan continue de se détériorer, les consultations trimestrielles menées conjointement par l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes), l'Organisation internationale pour les migrations et la Mission d'assistance des Nations Unies en Afghanistan ont permis aux femmes de différentes provinces d'exprimer leurs points de vue, de faire preuve de leadership et de trouver des moyens d'agir. Des évaluations participatives ont également été utilisées par des entités telles que le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) dans différents contextes afin de faire participer les personnes déplacées par la force et les apatrides, femmes et hommes, de tous âges et de tous milieux, à l'analyse et à l'élaboration de recommandations étayées par des données qui reflètent réellement les besoins et les priorités des femmes et des filles en déplacement.

11. Depuis 2015, de nouvelles initiatives ont élargi l'accès aux données et à l'analyse des tendances en ce qui concerne la paix et la sécurité. L'indice sur les femmes et la paix et la sécurité permet de suivre l'instauration d'une paix durable dans les pays sous l'angle de l'inclusion, de la justice et de la sécurité des femmes⁵. Divers outils de suivi et de surveillance des conflits ont également vu le jour, mais la plupart d'entre eux ne sont pas assortis d'une analyse genrée satisfaisante. La base de données d'ONU-Femmes, alimenté par le programme Les femmes comptent, rassemble des données genrées, mesure l'égalité des genres au regard des objectifs de développement durable et traduit les données en histoires et ressources convaincantes⁶. Dans la prochaine phase du programme, l'accent est mis sur les contextes humanitaires et les crises, sur le programme pour les femmes et la paix et la sécurité, et sur les données générées par les citoyennes et les citoyens, les mégadonnées obtenues grâce aux nouvelles technologies, et d'autres sources novatrices, sachant que, souvent, les données concernant les crises proviennent de sources non traditionnelles.

12. Diverses autres initiatives de collecte de données ont élargi nos connaissances sur les femmes et la paix et la sécurité. Par exemple, les analyses transversales intégrées de la situation et l'outil d'estimation des risques développés par le Programme alimentaire mondial ont permis d'identifier les risques courus par les femmes et les hommes dans plusieurs pays touchés par des conflits ou des crises. La banque d'indicateurs de suivi et d'évaluation utilisée par le Comité permanent interorganisations en ce qui concerne l'ensemble minimal de services de santé mentale et de soutien psychosocial encourage la collecte de données et leur ventilation par genre, âge et handicap, pour mettre en place des programmes de santé mentale dans les situations d'urgence et des programmes axés sur l'équité. L'Observatoire des journalistes assassinés, dirigé par l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), fournit des données ventilées sur les assassinats de journalistes dans le monde. Le Canada, dans le cadre de l'Initiative Elsie pour la participation des femmes aux opérations de paix, a financé des travaux de recherche visant à identifier les défis auxquels font face les femmes en tenue et les occasions qui se présentent à elles. L'Essential Gender Data Toolkit for Humanitarian Action est un recueil accessible de ressources pour la production et l'utilisation de données genrées dans les situations humanitaires. Le Groupe de travail interinstitutions sur l'interopérabilité des données de base sur les populations, les déplacements et les réfugiés a considérablement amélioré l'interopérabilité et la ventilation des données sur la mobilité liées aux crises. Grâce au rôle qu'ONU-Femmes joue dans la coordination du suivi des indicateurs du système des Nations Unies relatifs aux

⁵ Voir <https://giwps.georgetown.edu/the-index/>.

⁶ Voir <https://data.unwomen.org/>.

femmes et à la paix et à la sécurité, elle a pu donner une vue d'ensemble des tendances mondiales.

13. La réduction des financements limite les investissements dans la production de données et l'innovation. D'après les rapports disponibles, le soutien apporté par les donateurs bilatéraux en ce qui concerne l'ensemble des données et des statistiques représente une enveloppe d'environ 800 millions de dollars, dont 122 millions de dollars (15 %) alloués aux données genrées⁷. Des initiatives de financement multipartenaires, telles que le Fonds pour l'analyse des risques complexes, sont devenues des mécanismes essentiels pour appuyer la collecte de données genrées dans les situations de crise⁸. Conformément à la Stratégie du Secrétaire général pour l'exploitation des données par tout le monde, partout, le Fonds a encouragé l'innovation et permis la constitution de nouveaux ensembles de données, notamment dans le cadre du projet « Armed Conflict Location and Event Data ». En 2024, le Fonds a lancé son premier appel à candidatures pour la collecte de données genrées, offrant des financements d'un montant de 3 millions de dollars. Plus de 230 candidatures ont été reçues, preuve qu'il existe une forte demande et qu'il est urgent de procéder à des investissements durables dans ce domaine.

14. Malgré ces progrès dans la disponibilité des données genrées au niveau mondial, l'insécurité et les problèmes d'accès, l'affaiblissement des institutions et l'endommagement des infrastructures, le caractère limité des ressources et les déplacements de population sont autant de facteurs portant obstacle à la collecte de données⁹. Les statistiques nationales de plusieurs pays touchés par des conflits prolongés sont obsolètes, notamment les données démographiques.

15. L'une des lacunes les plus importantes est le manque de données sur les violences sexuelles liées aux conflits, l'accès de plus en plus limité aux services centrés sur les personnes survivantes aggravant encore la situation. La réduction des capacités et des ressources techniques spécialisées pose des problèmes pour les systèmes et mécanismes de suivi qui ont été mis en place afin de documenter les violations du droit international que sont les violences sexuelles liées aux conflits, ce qui empêche la fourniture de services essentiels et vitaux ainsi que l'accès à la justice. Dans son récent rapport sur les violences sexuelles liées aux conflits (S/2025/389), le Secrétaire général souligne le rôle que jouent les conseillères et conseillers pour la protection des femmes dans la mise en œuvre des arrangements de suivi, d'analyse et de communication de l'information dans les situations de conflit. Grâce à cette initiative et à d'autres, telles que le partenariat d'ONU-Femmes avec le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (HCDH) et l'initiative Justice Rapid Response qui prévoit le déploiement d'expertes et d'experts chargés de documenter les crimes de violence de genre, y compris les violences sexuelles, dans le cadre des enquêtes, ces crimes ne sont plus relégués dans l'ombre. Les informations recueillies sont non seulement essentielles pour faire appliquer le principe de responsabilité, mais aussi pour étayer les efforts de prévention et la fourniture de services fondés sur des données probantes, y compris des soins de santé sexuelle et procréative non discriminatoires. En 2024, cependant, les entités chargées de surveiller les violences sexuelles et autres violations se sont vu refuser l'accès à

⁷ Les données les plus récentes à ce sujet datent de 2021 et peuvent être consultées à l'adresse suivante : <https://data2x.org/wp-content/uploads/2024/07/Development-Assistance-Research-Brief-Final.pdf>.

⁸ Voir <https://crafd.io/>.

⁹ De nombreuses lacunes spécifiques ont également été signalées, notamment en ce qui concerne les données sur l'accès aux services de santé procréative d'urgence, les conséquences socioéconomiques des crises sur les femmes et les groupes marginalisés, les handicaps dans les conflits et les crises, les liens entre le climat, les conflits et le genre, l'accès aux ressources et leur contrôle, la mobilité et les femmes en déplacement.

certains endroits ou n'ont pas pu enquêter en raison de la poursuite des combats. Les réductions de financement constituent un autre risque pour ces mécanismes déjà sous-financés qui fonctionnent principalement grâce à des fonds extrabudgétaires. Dans les contextes de transition et de retrait des opérations de paix, les efforts visant à garantir la poursuite des arrangements de suivi et de communication de l'information ainsi qu'à engager un dialogue avec les parties au conflit sont d'une importance cruciale. Pour toute collecte de données sur les violences de genre, y compris les violences sexuelles, il est essentiel de donner la priorité aux considérations éthiques et à la sécurité des personnes survivantes ; d'où l'importance des systèmes de données administratives humanitaires, comme le Système de gestion de l'information sur la violence de genre, et les liens entre la disponibilité des services et la capacité à suivre les tendances, car un suivi non accompagné de services ne répond pas aux normes d'éthique et de sécurité.

16. Il est également essentiel de surveiller les autres violations des droits humains, notamment les menaces et les attaques facilitées par la technologie visant les défenseuses et défenseurs des droits des femmes, les artisanes et artisans de la paix et les femmes politiques. L'espace civique étant de plus en plus restreint par la censure, la surveillance et le harcèlement en ligne, en particulier pour les femmes, les plateformes numériques restent souvent pour elles la seule possibilité de s'exprimer et de militer, malgré les risques qui leur sont inhérents. Si elle procède d'une démarche bien pensée et tient compte des questions de genre, l'utilisation de la technologie, des plateformes en ligne et de l'intelligence artificielle pourrait contribuer à la lutte contre la distorsion des informations, les abus en ligne et le harcèlement, mais cela suppose davantage d'efforts pour soutenir les femmes dans des domaines émergents tels que l'intelligence artificielle et l'apprentissage automatique, ainsi que pour créer des ponts entre la technologie et le programme pour les femmes et la paix et la sécurité. La coopération interrégionale, la réglementation et la transparence sont indispensables pour garantir que l'innovation technologique s'appuie sur les droits humains, protège l'espace civique et fasse progresser l'égalité des genres, au lieu de la mettre en péril. L'égalité des genres est un principe fondamental consacré dans la Recommandation de l'UNESCO sur l'éthique de l'intelligence artificielle, la toute première norme mondiale en la matière.

17. Il faut en faire plus pour approfondir l'analyse des données sur la participation des femmes à la prévention et au règlement des conflits, ainsi qu'à l'action humanitaire, à la consolidation de la paix et à la reconstruction. Il faut aussi en faire plus pour ventiler les données relatives à la paix et à la sécurité par âge et pour illustrer le leadership des jeunes femmes qui œuvrent à la consolidation de la paix. À ce jour, le manque d'informations systématiques et quantifiables occulte les contributions des femmes et limite la bonne application du principe de responsabilité en ce qui concerne le respect des engagements pris en faveur d'une participation sur un pied d'égalité. Les efforts de collecte de données quantitatives doivent aller de pair avec ceux visant à obtenir des données qualitatives sur l'influence des femmes, leur accès et leur impact. Il s'agit notamment de se pencher sur les initiatives de promotion de la paix informelles ou locales menées par les femmes, qui ne sont pas suffisamment documentées.

18. Les partenariats conclus avec des organisations locales dirigées par des femmes en ce qui concerne la collecte, l'analyse et l'utilisation des données sont essentiels pour combler les lacunes en matière de données genrées, améliorer le degré de représentation des femmes dans les données et mener des analyses adaptées au contexte considéré. Plusieurs entités des Nations Unies ont intégré des approches participatives et citoyennes pour recueillir les points de vue et les expériences des populations touchées dans les situations de conflit. Par ailleurs, pendant un conflit, les populations civiles ne peuvent assumer seules la charge de la collecte de données

et de l'établissement de rapports sur les violations des droits humains et les atteintes à ces droits, non plus que l'évaluation des besoins. La communauté internationale doit appuyer le déploiement d'équipes d'intervention rapide chargées de collecter de données genrées et explorer des solutions novatrices, telles que l'imagerie satellitaire et d'autres outils émergents, pour aider à combler les lacunes en matière d'information lorsque la collecte traditionnelle de données n'est pas possible pour des raisons de sécurité et de sûreté. Le rétablissement des capacités des systèmes statistiques locaux dans les situations post-conflit où l'infrastructure des données a été détruite doit également être considéré comme une priorité et faire partie intégrante du programme de reconstruction.

19. Si les données genrées dans les conflits et les crises sont rares et que la collecte de données reste un domaine où les investissements sont largement insuffisants, les données et analyses existantes, y compris celles qui sont documentées dans le présent rapport, révèlent des tendances fort inquiétantes. On ne saurait ignorer les chiffres indiquant une augmentation des violences sexuelles liées aux conflits, des menaces et attaques ciblant les femmes politiques et les défenseuses et défenseurs des droits de femmes, des violations des droits humains des femmes, y compris en ce qui concerne la santé et les droits sexuels et procréatifs, la persistance des obstacles empêchant la participation aux processus de paix et les réductions des financements des organisations de femmes qui œuvrent en première ligne des conflits. Le silence et l'inaction permettront à ces schémas de perdurer, la paix deviendra encore plus difficile à atteindre et les objectifs fixés et engagements pris en matière de développement resteront lettre morte. Ces données et ces preuves doivent donc être utilisées par les responsables politiques, les leaders, les militantes et militants et les médias pour faire bouger les lignes.

III. Point sur les progrès, les lacunes et les difficultés observés dans les autres domaines liés au programme pour les femmes et la paix et la sécurité

A. Une véritable participation des femmes aux négociations de paix

20. La base normative de la participation des femmes aux processus de paix n'a jamais été aussi solide. L'engagement de faire progresser la participation pleine, égale, réelle et sûre des femmes a désormais été pris de manière ferme dans de multiples résolutions du Conseil de sécurité ainsi que dans les documents finaux adoptés par d'autres organes intergouvernementaux, y compris dans le Pacte pour l'avenir. Cet engagement est repris dans les politiques régionales et les plans d'action nationaux sur les femmes et la paix et la sécurité. Au total, 55 % des 113 plans d'action nationaux en vigueur comprennent des engagements explicites concernant la participation des femmes aux processus de paix et 42 % des engagements spécifiques sur la nécessité d'appuyer les médiatrices.

21. Parallèlement à ces engagements politiques, la recherche et la pratique ont permis de mettre au point diverses stratégies et approches qui peuvent être adoptées pour promouvoir la participation des femmes et le déroulement de processus de paix inclusifs. Par exemple, en Colombie et au Soudan du Sud, des processus à plusieurs voies ont été mis en place pour favoriser la participation directe et mobiliser la société civile. En Iraq et en République arabe syrienne, des délégations indépendantes et des organes consultatifs ont joué un rôle central dans la promotion de la participation directe et indirecte des femmes. En Afghanistan et au Yémen, le lancement de dialogues et de consultations numériques a permis de faire entendre les points de vue et les priorités des femmes. Le guichet Interventions d'urgence sur la participation

des femmes aux processus et accords de paix du Women's Peace and Humanitarian Fund (Fonds pour les femmes, la paix et l'action humanitaire) illustre le rôle important que jouent les mécanismes de financement ciblés.

22. L'Engagement commun du Secrétaire général visant à accroître la participation pleine, égale et véritable des femmes aux processus de paix a été lancé lors du débat public du Conseil de sécurité sur les femmes et la paix et la sécurité en octobre 2024¹⁰. En septembre 2025, 37 parties, dont des États Membres, des organisations internationales et régionales et d'autres acteurs de la médiation, avaient signé l'Engagement, convenant par là même de prendre des mesures concrètes pour promouvoir la participation des femmes à tous les processus de paix les intéressant. Il sera essentiel d'institutionnaliser ces mesures. L'engagement pris par l'Union africaine d'élaborer un cadre politique continental exigeant que les femmes soient représentées dans les efforts de médiation et de consolidation de la paix menés par l'Union africaine et l'intégration du Réseau des femmes africaines pour la prévention des conflits et la médiation (FemWise-Africa) dans son architecture de paix et de sécurité illustrent la manière dont les efforts institutionnels peuvent être orientés vers l'égalité. La Déclaration de Pasay, adoptée en 2024¹¹, qui fixe des objectifs mesurables en ce qui concerne la participation des femmes aux négociations de paix, est un autre exemple d'efforts multilatéraux déployés dans ce domaine.

23. Ce regain d'attention et cette action ciblée de la part des principaux acteurs de la médiation sont plus que nécessaires. Le nombre de conflits violents augmente et ils sont de moins en moins souvent par des moyens pacifiques, comme le prévoit pourtant la Charte des Nations Unies. En 2024, l'Uppsala Conflict Data Program a enregistré 61 conflits actifs dans au moins un État, soit le nombre le plus élevé jamais atteint depuis que des statistiques ont commencé d'être établies à ce sujet en 1946¹². Les conflits majeurs font souvent l'objet de négociations dans des cadres fermés et exclusifs, qui ne donnent lieu qu'à des accords partiels, souvent axés sur les cessez-le-feu, l'accès humanitaire ou la structure des futurs pourparlers de paix. Les difficultés rencontrées dans l'application et la pérennisation des accords de paix de cessez-le-feu, en l'absence de processus politiques plus larges fondés sur le droit international et les normes universelles, contribuent à la poursuite des conflits et des crises humanitaires. En outre, comme les questions de genre sont plus souvent prises en compte dans les accords de paix complets, qui ne sont conclus que bien plus avant dans le processus, les tendances susmentionnées font qu'il est peu probable que les priorités et les droits des femmes soient réellement pris en compte. À mesure que rétrécit l'espace disponible pour des processus politiques et des processus de paix inclusifs et complets, les femmes ont moins de possibilités et de points d'entrée leur permettant d'accéder à la phase officielle des pourparlers et d'y avoir un impact. Par exemple, malgré tous les efforts de l'Organisation des Nations Unies, la société civile afghane et, plus largement, les femmes, n'ont pu participer à la réunion des envoyés spéciaux avec les autorités de facto qui s'est tenue les 30 juin et 1^{er} juillet 2024, à Doha¹³. De même, en Libye et au Yémen, les femmes ont été totalement exclues des délégations officielles chargées de négocier les cessez-le-feu, bien que l'Organisation des Nations Unies et d'autres parties prenantes aient insisté pour qu'elles soient incluses.

24. En 2024, ONU-Femmes a lancé le mécanisme Women in Peace Processes Monitor (observatoire de la participation des femmes aux processus de paix) afin de recueillir des données quantitatives et qualitatives sur les efforts de paix des femmes et leur inclusion dans les processus de paix et de combler une lacune importante dans

¹⁰ Voir <https://peacemaker.un.org/en/thematic-areas/gender-women-peace-security/common-pledge>.

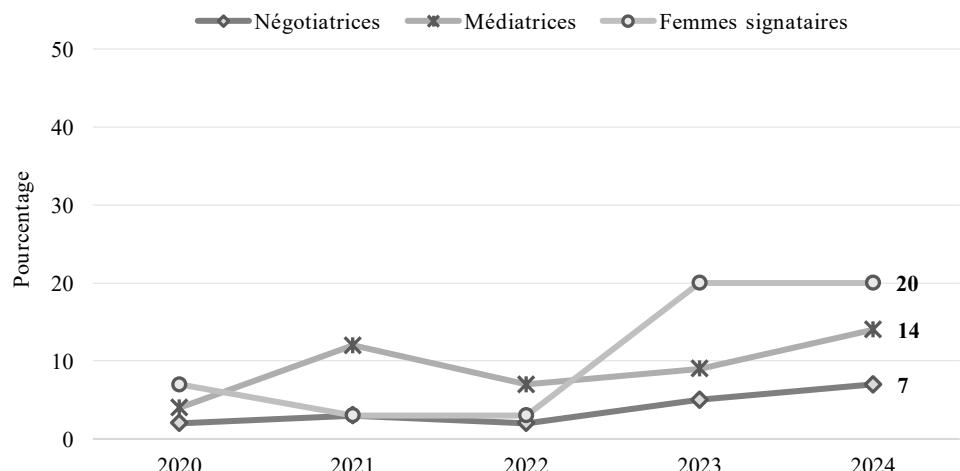
¹¹ Voir <https://icwpsmanila2024.com/pasay-declaration/>.

¹² Voir <https://www.uu.se/en/news/2025/2025-06-11-ucdp-sharp-increase-in-conflicts-and-wars>.

¹³ Voir <https://www.womenpeacesecurity.org/resource/letter-womens-rights-afghanistan-06-2024/>.

les données mondiales. D'après les données disponibles recueillies pour la période allant de 2020 à 2024¹⁴, la représentation des femmes en tant que négociatrices, médiatrices et signataires dans les principaux processus de paix reste bien en deçà de l'objectif minimum d'un tiers fixé par l'Organisation des Nations Unies¹⁵ et de l'objectif de parité dans la prise de décision recommandé par le Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes¹⁶ (voir fig. I). Bien qu'il y ait de grandes différences entre les processus, les femmes participent plus souvent en tant que médiatrices qu'en tant que négociatrices, mais dans l'ensemble, les résultats ne sont pas bons et restent comparables aux séries de données antérieures (1992-2019)¹⁷. En 2024, les femmes ne représentaient en moyenne que 7 % des négociateurs dans le monde, et près de 9 volets de négociation sur 10 ne comprenaient aucune négociatrice¹⁸. Dans les fonctions de médiation, les femmes sont légèrement mieux représentées, avec une moyenne de 14 %, mais deux tiers des efforts de médiation n'incluent aucune médiatrice. Bien que la représentation des femmes parmi les signataires d'accords de paix ait été comparativement plus élevée en 2024, puisqu'elles comptaient pour 20 % des signataires, la moyenne sur cinq ans est restée faible (11 %).

Figure I
Participation des femmes aux principaux processus de paix dans le monde, 2020-2024



Source : ONU-Femmes, données initiales du Women in Peace Processes Monitor. Les données seront mises à jour en permanence.

Note : Les pourcentages ont été calculés en faisant la moyenne des pourcentages de négociatrices/médiatrices/femmes signataires par processus.

25. Ces moyennes sont fortement influencées par un petit nombre de processus de paix, en particulier les processus de paix en Colombie et aux Philippines, qui ont

¹⁴ Tous les chiffres donnés ici sont tirés des premières données du mécanisme Women in Peace Processes Monitor. Les données seront mises à jour en permanence.

¹⁵ En 2023, le Secrétaire général a déclaré que l'Organisation des Nations Unies préconiserait un minimum d'un tiers de femmes (ou pas plus de deux tiers d'un même sexe) dans les processus de médiation et de paix, tout en continuant à promouvoir la réalisation de la parité des genres absolue dans les processus politiques et électoraux.

¹⁶ Recommandation générale n° 40 (2024) sur la représentation égale et inclusive des femmes dans les systèmes de décision.

¹⁷ Voir <https://www.cfr.org/womens-participation-in-peace-processes/>.

¹⁸ Sur la base de 65 processus de paix actifs en 2024.

enregistré les niveaux les plus élevés de représentation des femmes. Ces processus font considérablement remonter les moyennes globales tout en masquant l'exclusion généralisée observée dans d'autres contextes. Les acteurs participant aux efforts de médiation devraient institutionnaliser la collecte et la communication de données afin que celles-ci soient plus largement disponibles et qu'elles puissent permettre d'opérer des changements en temps réel.

26. Alors que le contexte mondial en ce qui concerne la paix et la sécurité est devenu plus complexe et qu'un ensemble divers d'acteurs régionaux, nationaux et locaux participent désormais aux efforts de rétablissement de la paix, l'action collective visant à éliminer les obstacles et les défis empêchant la participation des femmes est plus importante que jamais, comme l'a affirmé le Secrétaire général dans l'Engagement commun. En 2024, l'Organisation des Nations Unies a dirigé ou codirigé quatre processus actifs, à savoir les discussions internationales de Genève, deux processus de paix relatifs à la Libye, et un processus de paix au Soudan. Deux de ces trois processus étaient conduits par une médiatrice principale. Depuis 2012, toutes les équipes de médiation des Nations Unies comprennent des femmes, leur part étant passée de 40 % en 2023 à 45 % en 2024, et les organisations féminines de la société civile sont systématiquement consultées. En 2024, l'Organisation des Nations Unies a également appuyé deux processus de paix en Colombie¹⁹ et les processus d'élaboration de la constitution au Soudan du Sud et en Somalie, tout en continuant à soutenir les conseils consultatifs des femmes en Iraq et en République arabe syrienne. Malgré un plaidoyer continu auprès des parties aux négociations, il reste difficile d'accroître la participation directe des femmes dans les délégations. En 2024, les femmes ne représentaient, en moyenne, que 18 % des négociateurs ou des délégués parmi les négociateurs des processus de paix ou d'élaboration de la constitution menés, codirigés ou soutenus par l'Organisation des Nations Unies, ce qui représente une baisse par rapport à 2023 (19 %) et 2020 (23 %).

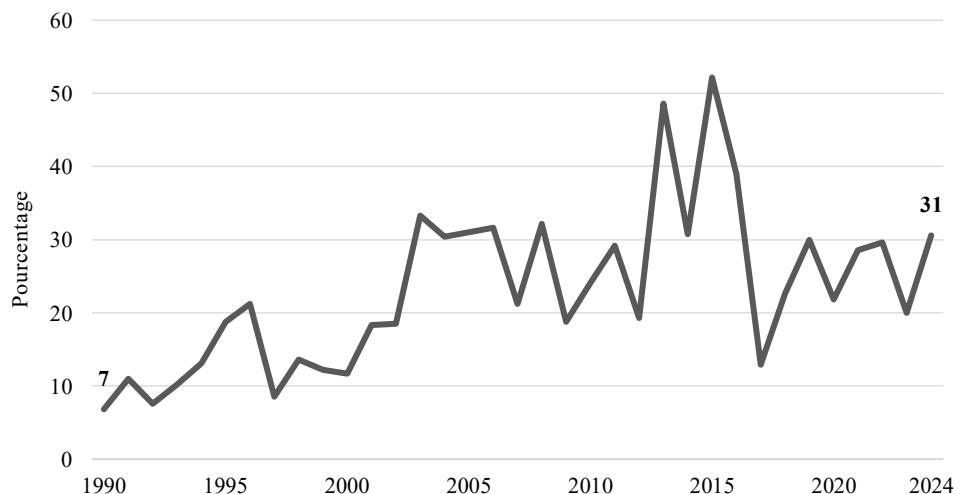
27. À l'heure actuelle, les activités de plaidoyer et les efforts de paix des femmes sont davantage reconnus à l'échelle locale. En Éthiopie, au Kenya et au Libéria, les femmes qui œuvrent pour la paix ont influencé les processus et les accords de paix aux niveaux local, régional et national²⁰. Dans la région des Grands Lacs, l'Organisation des Nations Unies, l'Union africaine et les organisations de femmes ont réussi à obtenir l'inclusion de deux médiatrices dans l'initiative de paix conjointe de la Communauté de l'Afrique de l'Est et de la Communauté de développement de l'Afrique austral. Au Soudan, ONU-Femmes a soutenu la formation d'une coalition d'artisanes de la paix et les efforts qu'elles déploient pour élaborer un programme de paix, contribuant ainsi à leur participation indirecte aux pourparlers de paix qui se sont tenus à Genève en août 2024. Dans toutes les régions, de nouveaux réseaux de médiatrices ont vu le jour et ceux qui existaient déjà se sont développés, y compris dans des contextes où les femmes n'ont qu'un accès limité aux processus formels. En Côte d'Ivoire, grâce à des plateformes locales, des médiatrices ont désamorcé le conflit intercommunal dans la région du Cavally, ce qui a conduit à la signature d'un accord de paix local et, pour la première fois, à la désignation de femmes comme garantes de la suite qui y est donnée. En 2024, ONU-Femmes et le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) ont soutenu 32 processus de consolidation de la paix incluant des jeunes femmes.

¹⁹ L'Organisation des Nations Unies apporte un soutien principalement axé sur l'application de l'Accord final pour la fin du conflit et la construction d'une paix stable et durable, signé en 2016 entre le Gouvernement et les anciennes Forces armées révolutionnaires de Colombie-Armée populaire (FARC-EP), et sur les dialogues de paix avec l'Ejército de Liberación Nacional (ELN) et l'Estado Mayor de los Bloques y Frentes (EMBF).

²⁰ Voir <https://www.c-r.org/learning-hub/enabling-change-lessons-learn-making-increase-womens-participation-peace-processes>.

28. Sur les 36 accords de paix conclus en 2024 dans le monde, 11 (31 %) comprenaient au moins une disposition faisant référence aux femmes, aux filles, au genre ou à la violence sexuelle (voir fig. II). Si cela révèle une amélioration de la situation par rapport à 2023, les accords comportant des dispositions relatives à l'égalité des genres ne concernent que quatre processus dans trois pays : la Colombie, le Soudan et le Soudan du Sud. Les récents processus de paix entre le Gouvernement colombien et les groupes armés comptaient pour l'essentiel des références aux questions de genre en 2023 et 2024, ce qui tient en grande partie à la présence de femmes dès le début du processus de paix et à leurs contributions dans le cadre l'établissement de l'ordre du jour. Si certains accords font référence à la participation des femmes, seul l'accord conclu au Soudan du Sud²¹ fixe un quota de femmes. Seuls 2 des 11 accords, ceux conclus en Colombie et au Soudan, comportent des références aux violences de genre, et un accord, celui conclu en Colombie, traite du rôle que les femmes doivent jouer dans sa mise en œuvre.

Figure II
Pourcentage d'accords de paix faisant référence aux femmes, aux filles et aux questions de genre (1990-2024)



Source : Base de données des accords de paix PA-X, version 9. Plateforme Peace and Conflict Resolution Evidence, Université d'Édimbourg (consultée en juin 2025).

Note : Les données analysées portent sur les accords de paix conclus entre pays ou à l'intérieur d'un même pays, exception faite des accords de paix locaux.

29. En 2024, aucun accord de paix n'a été signé dans le cadre de processus dirigés ou codirigés par l'Organisation des Nations Unies. Néanmoins, l'Organisation a continué à soutenir la mise en œuvre des dispositions relatives à l'égalité des genres des accords de paix existants, comme en Colombie, aux Philippines, en République centrafricaine et au Soudan du Sud. Les équipes des Nations Unies ont également fourni un soutien technique et des conseils sur la manière de procéder pour tenir compte des questions de genre dans les négociations de cessez-le-feu et leur application dans des contextes tels que l'Éthiopie ou le Soudan.

30. Les connaissances et les outils existent et les cadres sont en place pour faire progresser la participation des femmes au rétablissement de la paix, et les femmes dans les contextes touchés par les conflits continuent de proposer des recommandations et des visions concrètes pour faire régner la paix. Pour que la

²¹ Voir <https://www.peaceagreements.org/agreements/wgg/2614/>.

participation des femmes devienne une réalité tangible, ces propositions doivent être prises en compte par tous les acteurs qui ont une influence sur les efforts de paix. Les faits montrent qu'il est nécessaire de faire mieux appliquer le principe de responsabilité et de recentrer les investissements sur des processus de paix inclusifs qui vont au-delà de la gestion des conflits et s'attaquent à leurs causes profondes, font progresser l'égalité des genres et la justice et réduisent le risque de reprise des conflits.

B. Promotion de l'égalité des genres et des questions relatives aux femmes et à la paix et à la sécurité dans les opérations de maintien de la paix des Nations Unies, dans le cadre de l'initiative Action pour le maintien de la paix

31. Dans les opérations de maintien de la paix des Nations Unies, le degré de priorité accordé aux femmes, à la paix et à la sécurité, y compris le pourcentage de femmes parmi le personnel en tenue et aux postes de responsabilité, a considérablement augmenté au cours de la dernière décennie. Ces progrès ont été salués par de nombreux États Membres, qu'il s'agisse des donateurs ou des pays fournisseurs de contingents ou de personnel de police, qui, dans leur grande majorité, expriment leur soutien et leur intérêt pour une représentation équilibrée des femmes et des hommes dans les missions de maintien de la paix et tiennent à ce que les missions améliorent les situations des femmes et des filles. Ce soutien est manifeste lors de chaque réunion du Conseil de sécurité sur le maintien de la paix et dans d'autres enceintes intergouvernementales, notamment lors des récentes réunions ministérielles des Nations Unies sur le maintien de la paix, au cours desquelles les États Membres ont encore promis de soutenir le programme relatif aux femmes et à la paix et à la sécurité et ont réaffirmé qu'ils s'engageaient à le faire progresser.

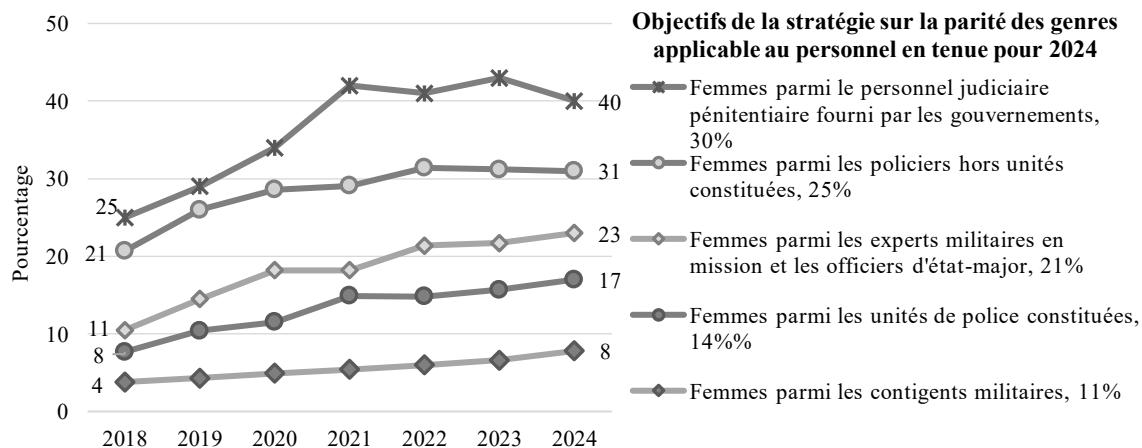
32. Au cours de l'année écoulée, les opérations de maintien de la paix ont continué à respecter cet engagement. À Abyei, la participation des femmes à la conférence semestrielle sur la migration entre les communautés misseriya et ngok dinka est passée de 19 % en 2023 à 41 % en 2025, avec l'appui de la Force intérimaire de sécurité des Nations Unies pour Abyei. La Mission multidimensionnelle intégrée de stabilisation des Nations Unies en République centrafricaine a soutenu la création de cercles de paix composés de femmes qui œuvrent à la médiation dans le cadre des conflits locaux dans 16 régions. La Mission des Nations Unies au Soudan du Sud a collaboré avec ONU-Femmes pour faciliter la participation de cinq femmes à l'Initiative Tumaini à Nairobi, afin d'assurer une médiation avec les groupes qui n'ont pas signé l'Accord revitalisé sur le règlement du conflit dans la République du Soudan du Sud en 2018. La Force intérimaire des Nations Unies au Liban a mis en place des chaînes de communication officielles dans ses zones de déploiement afin de consulter les femmes sur les menaces et les risques auxquels elles sont exposées et de créer des réseaux pour la distribution de l'aide. La Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo (MONUSCO) a mobilisé de jeunes influenceuses pour dissiper les fausses informations et elle a soutenu une initiative de médiation intercommunautaire conduite par des femmes qui a porté ses fruits, par exemple entre les communautés Hima et Lendu, près de Bunia, qui n'avaient pas interagi pendant des années en raison du climat de méfiance, de la mésinformation et de l'accumulation des griefs. En outre, les Cellules d'appui aux poursuites judiciaires de la MONUSCO continuent de fournir un soutien technique et logistique aux autorités judiciaires militaires aux fins de l'organisation de missions d'enquête et d'audiences foraines. Les deux tiers de ces affaires concernaient des violences sexuelles liées au conflit et ont conduit à la condamnation de plusieurs membres des forces armées et de la police, ainsi que de groupes armés non étatiques.

33. Dans le contexte actuel, toutefois, le maintien de la paix des Nations Unies se heurte à des défis considérables, tout comme le système multilatéral dans son ensemble. En République démocratique du Congo, face à une offensive de grande envergure menée par des groupes armés et à une avalanche de crimes contre les femmes et les filles, la Mission a été dépassée dans sa capacité à surveiller les violations et à protéger les populations civiles. Lors de l'escalade des hostilités au Liban en 2024, les femmes et les filles ont lutté pour avoir accès à une protection physique et pour trouver un logement sûr dans des abris surpeuplés. À Abyei, malgré les efforts de la mission, les femmes restent sous-représentées dans les mécanismes de sécurité locaux (entre 7 % et 16 % des membres des différents comités de protection) et sont presque totalement absentes des tribunaux traditionnels.

34. En 2018, l'Organisation des Nations Unies a lancé la stratégie sur la parité des genres applicable au personnel en tenue. Depuis lors, le pourcentage de femmes a plus que doublé dans la plupart des catégories et les environnements sont plus inclusifs et la participation des femmes s'est améliorée. Pour les contingents militaires, les progrès sont constants, mais plus lents (voir fig. III). Si l'on considère l'ensemble du personnel en tenue des opérations de maintien de la paix et des missions politiques spéciales, la part des femmes est légèrement supérieure à 10 %, contre un peu plus de 3 % il y a 15 ans. Dans les composantes Police des missions, 4 des 8 postes de direction sont occupés par des femmes, mais il n'y a actuellement qu'une seule femme qui soit à la tête d'une composante militaire. Des équipes inclusives et équilibrées contribuent à l'efficacité opérationnelle, par exemple en améliorant la mobilisation des populations, l'alerte précoce et la collecte de renseignements, ainsi que la réforme du secteur de la sécurité dans le pays hôte.

Figure III

Proportion de femmes parmi le personnel militaire et le personnel de police, par type de poste, et parmi le personnel judiciaire et pénitentiaire fourni par des gouvernements dans les opérations de paix des Nations Unies (2018-2024)



Source : Département des opérations de paix, données consultées en avril 2025.

Note : Les données correspondent à des moyennes annuelles.

35. Les efforts visant à mieux répondre aux besoins des femmes et des hommes qui servent comme soldats de la paix ont permis d'améliorer les services de santé offerts aux femmes, de renforcer le soutien par les paires grâce au réseau des soldates de la paix en tenue, qui sera étendu à toutes les missions de maintien de la paix en 2025, et d'améliorer les installations de maintien de la paix. En 2024, 44 % des installations seront entièrement conformes à la conception des modules d'hébergement tenant

compte des questions de genre approuvée par le Département de l'appui opérationnel, et les 55 % restants sont en cours de rénovation. Des défis subsistent dans les composantes civiles des missions. Le pourcentage de femmes parmi le personnel recruté sur le plan international est supérieur à 30 % en moyenne, avec des augmentations modestes ces dernières années, mais les pourcentages de femmes parmi le personnel recruté sur le plan national dans les missions sont bien inférieurs.

36. Le fait que les forces de maintien de la paix des Nations Unies sont moins présentes que par le passé a entraîné un vide sécuritaire et une escalade de la violence, rendant les femmes et les filles plus vulnérables aux agressions des groupes armés. Le départ ou la réduction des missions de maintien de la paix a aussi pour effet de limiter la capacité à surveiller les violations des droits des femmes, à déployer des tribunaux itinérants dans les zones reculées et à soutenir les réseaux dirigés par des femmes qui ont fait la preuve de leur efficacité dans la réduction des violences communautaires.

C. Protection et promotion des droits humains et du rôle mobilisateur des femmes et des filles dans les situations de conflit et d'urgence humanitaire

37. La prolifération et l'escalade des conflits au cours des dernières années se sont accompagnées d'un mépris choquant du droit international humanitaire et d'une aggravation des brutalités et de la cruauté. Les femmes, les filles et les minorités en sont les principales victimes. Les cas documentés de violence sexuelle visant des filles ont augmenté de 35 % en 2024 par rapport à l'année précédente. Dans certains endroits, les filles représentent près de la moitié des victimes de violences sexuelles. Rien que dans le Nord-Kivu, un nombre alarmant de 38 000 cas de violences sexuelles ont été signalés par les prestataires de services au cours des premiers mois de l'année 2025. En Haïti, après des années de violence généralisée perpétrée par des gangs, le nombre de signalements de violences de genre a augmenté de façon spectaculaire en 2024, et 64 % des cas signalés étaient des cas de violence sexuelle. Au Soudan, l'Organisation des Nations Unies a signalé une augmentation de 288 % des demandes en aide vitale pour des survivantes de viols et de violences sexuelles entre 2023 et 2024, et plus de 12 millions de femmes et de filles sont menacées. Le nombre de violences sexuelles liées aux conflits documentés par l'Organisation des Nations Unies a augmenté de 87 % en deux ans²². Le niveau des violences de genre a été qualifié de grave ou d'extrême dans 22 des 25 opérations de pays étudiées dans le rapport annuel du Groupe mondial de la protection²³.

38. Les violences sexuelles ne sont qu'une des nombreuses manières dont les femmes et les filles subissent les conséquences des guerres. Selon le HCDH, entre 2023 et 2024, le nombre de femmes et d'enfants tués dans des conflits armés a quadruplé par rapport à la période biennale précédente, et 7 femmes sur 10 tuées dans des conflits dans le monde sont mortes à Gaza²⁴. En Ukraine, les femmes et les filles représentent 31 % des victimes civiles²⁵. Selon l'Assistance Association for Political Prisoners, près de 30 % des civils tués au Myanmar par l'armée en 2024 étaient des femmes. Au Soudan, Médecins sans frontières a indiqué que les femmes représentaient 25 % des blessés de guerre soignés dans ses installations au début de

²² Voir [S/2025/389](#). Voir également [S/PV.9378](#) et [S/PV.9981](#).

²³ Voir gbvaor.net/sites/default/files/2025-02/gpc_annual_report_2024_final.pdf.

²⁴ Voir www.ohchr.org/en/press-releases/2025/06/un-data-shows-surge-civilian-deaths-conflict-globally-highlights-pervasive (en anglais seulement) ; voir aussi storymaps.arcgis.com/stories/b12adf1ee3a840b7a23d089050c3bd80 (en anglais seulement).

²⁵ Voir www.ohchr.org/en/documents/country-reports/40th-periodic-report-human-rights-situation-ukraine-treatment-prisoners (en anglais seulement).

l'année 2024. Lorsque des bombes frappent délibérément et de manière répétée des marchés publics, des maternités, des logements résidentiels et des écoles, le pourcentage de femmes et de filles touchées par la violence explosive augmente.

39. Les femmes jouant un rôle public, qu'il s'agisse de femmes politiques, de responsables communautaires, de défenseuses des droits humains, de journalistes ou d'artistes, sont également la cible d'acteurs armés. En 2024, des femmes journalistes ont été tuées en Iraq, en République arabe syrienne, en Somalie, au Soudan, en Ukraine et dans le Territoire palestinien occupé²⁶. La désinformation et la mésinformation et les *deepfakes* participent au mouvement de réduction des femmes au silence et érodent la liberté de la presse. L'écrasante majorité des femmes journalistes sont régulièrement victimes de harcèlement en ligne, de menaces graves et de campagnes de diffamation.

40. La montée des groupes extrémistes violents, le rétrécissement de l'espace civique et les changements de gouvernement anticonstitutionnels sont autant de facteurs qui ont rendu le travail des défenseuses des droits humains et des artisanes de la paix beaucoup plus dangereux. Plusieurs États Membres et l'Organisation des Nations Unies ont donc redoublé d'efforts pour empêcher et combattre les tentatives d'intimidation et les représailles, notamment en plaident auprès des gouvernements et des parties au conflit pour certains cas individuels, tant publiquement qu'à la faveur de réunions bilatérales, et en augmentant leur soutien aux fonds spécialisés à cet effet. Depuis 2022, le Women's Peace and Humanitarian Fund est venu en aide à 777 défenseuses des droits humains et aux membres de leurs familles, soit plusieurs milliers de personnes, dans 25 pays touchés par des crises.

41. Les femmes et les filles sont également touchées par des niveaux élevés de violence procréative, notamment les stérilisations forcées, les grossesses forcées et le saccage délibéré des services de santé sexuelle et procréative ou le blocage de l'accès aux soins, bien que ce soit explicitement interdit par le droit pénal international, le droit international des droits humains et le droit international humanitaire, notamment le Statut de Rome de la Cour pénale internationale et les Conventions de Genève²⁷. La destruction des installations de santé maternelle et de santé sexuelle et procréative dans les zones de conflit est une forme de violence procréative et peut être constitutive d'une tactique génocidaire, car elle met en péril la vie des femmes et des enfants et peut être « destinée à empêcher les naissances au sein du groupe »²⁸. En 2023, 58 % des décès maternels, 50 % des décès de nouveau-nés et 51 % des mortinnaissances ont eu lieu dans les 29 pays bénéficiant d'un plan de réponse humanitaire des Nations Unies²⁹. Compte tenu de la fréquence des cas de maternités bombardées et de blocage de l'accès aux services de santé procréative, de l'augmentation des violences sexuelles et des coupes sombres opérées dans les financements, qui contraignent les services dont les femmes ont le plus besoin à fermer leurs portes, on s'attend à ce que ces chiffres deviennent bien pires et à un véritable recul par rapport aux progrès réalisés en ce qui concerne les taux de mortalité maternelle. À Gaza, des dizaines de milliers d'accouchements ont eu lieu au milieu des décombres et des bombardements, la plupart sans accès aux anesthésiques en cas de césarienne, sans soins post-partum et même sans eau³⁰. Au Soudan, près de 272 000 femmes enceintes sont des

²⁶ Voir www.unesco.org/en/safety-journalists/observatory?hub=72609 (en anglais seulement).

²⁷ Voir www.unwomen.org/en/digital-library/publications/2024/09/research-paper-documenting-reproductive-violence-unveiling-opportunities-challenges-and-legal-pathways-for-an-investigative-mechanisms (en anglais seulement).

²⁸ Convention pour la prévention et la répression du crime de génocide, art. 2.

²⁹ Voir <https://www.alignmnh.org/2023/01/10/humanitarian-response-plans-and-the-global-maternal-and-newborn-health-agenda/>.

³⁰ Voir A/HRC/58/CRP.6. Voir aussi www.unfpa.org/resources/unfpa-palestine-situation-report-7-6-april-2024.

déplacées³¹. Dans le Darfour méridional, les femmes enceintes et les femmes qui accouchent meurent en grands nombres de complications qui auraient pu être évitées grâce à des soins obstétriques élémentaires³². Au Myanmar, 223 000 femmes sont confrontées à des grossesses à haut risque en raison du manque de services de santé maternelle à la suite du tremblement de terre de mars 2025³³. En Afghanistan, où un tiers des femmes accouchent sans soutien médical professionnel et où les complications maternelles évitables coûtent la vie à une femme toutes les deux heures, la décision d'interdire aux femmes de suivre une formation médicale empêchera plus de 36 000 sages-femmes et 2 800 infirmières d'entrer sur le marché du travail au cours des prochaines années³⁴. Les estimations selon lesquelles la mortalité maternelle augmenterait de 50 % en Afghanistan d'ici à 2026 sont antérieures à cette décision, et l'on doit donc s'attendre à une augmentation encore plus grave³⁵. Compte tenu du recours croissant à la violence sexuelle par les parties au conflit, les États Membres devraient veiller à ce que toutes les femmes et les filles aient accès à l'ensemble des services sexuels et procréatifs pertinents, conformément aux normes internationales.

42. Les menaces pesant sur la santé sexuelle et procréative sont aggravées par les traumatismes. La santé mentale reçoit moins de 2 % des financements mondiaux de la santé, alors que les problèmes liés à la santé mentale représentent 20 % des problèmes de santé signalés dans les situations d'urgence. À Gaza et en Afghanistan, la plupart des femmes et des filles souffrent de stress, d'anxiété ou de dépression³⁶. Ces situations peuvent entraîner des traumatismes et des répercussions durables sur leur bien-être, et dans certains cas, des suicides. En Ukraine, alors que la violence domestique a augmenté de 36 % depuis 2022, 42 % des femmes sont aujourd'hui exposées au risque de dépression et 53 % des femmes déplacées à l'intérieur du pays souffrent déjà de dépression³⁷. Au Kosovo³⁸, 86 % des personnes rescapées de violences sexuelles continuaient de souffrir de stress post-traumatique 25 ans après la fin du conflit³⁹.

43. Les femmes et les filles sont également touchées par les déplacements, l'insécurité alimentaire, la perte d'éducation et les pratiques néfastes telles que les mutilations génitales féminines et les mariages d'enfants. À la fin de 2024, on estimait à 123,2 millions le nombre de personnes déplacées de force, après une décennie d'augmentation année après année du nombre de personnes réfugiées et des autres personnes forcées de fuir leur foyer⁴⁰. Plus de 60 millions de femmes et de filles déplacées de force ou apatrides sont exposées à des risques élevés de violence de genre. Plus de 85 millions d'enfants touchés par des crises ne sont pas scolarisés, dont

³¹ Voir <https://arabstates.unfpa.org/sites/default/files/pub-pdf/2025-02/UNFPA%20Sudan%20Annual%20Report%202024.pdf>.

³² Voir <https://www.doctorswithoutborders.ca/msf-report-pregnant-women-and-children-dying-in-shocking-numbers-in-south-darfur/>.

³³ Voir asiapacific.unwomen.org/sites/default/files/2025-04/mn-20250388119-myanmarearthquakegendersnapshot-01.pdf.

³⁴ Voir press.un.org/en/2024/sc15932.doc.htm (en anglais seulement).

³⁵ Voir www.unwomen.org/en/news-stories/press-release/2025/08/afghanistan-ten-facts-about-the-worlds-most-severe-womens-rights-crisis (en anglais seulement).

³⁶ Voir www.unwomen.org/en/articles/explainer/inside-the-crisis-you-dont-see-how-war-impacts-womens-mental-health.

³⁷ Ibid.

³⁸ Toute mention du Kosovo doit s'interpréter à la lumière de la résolution 1244 (1999) du Conseil de sécurité.

³⁹ Voir S/2025/389.

⁴⁰ Voir www.unhcr.org/global-trends-report-2024.

51,9 % de filles⁴¹, y compris 5 millions de filles au Soudan⁴². Quatre ans après la prise du pouvoir par les Talibans, 8 jeunes Afghanes sur 10 n'ont pas accès à l'éducation, à l'emploi ou à une formation⁴³. Plus de 280 millions de personnes souffrent d'insécurité alimentaire aiguë et, dans certains contextes, comme à Gaza et au Soudan, des dizaines de milliers de personnes risquent de mourir de faim. Au 15 août 2025, le Cadre intégré de classification de la sécurité alimentaire a confirmé que la famine (phase 5 de l'IPC) touchait plus d'un demi-million de personnes à Gaza, et que 1,07 million d'autres personnes se trouvaient dans la catégorie d'urgence (phase 4 de l'IPC)⁴⁴.

44. Malgré les défis considérables qu'ils doivent relever pour répondre à des besoins toujours croissants, les acteurs humanitaires aident aujourd'hui beaucoup plus de femmes et de filles, utilisent davantage de données ventilées par genre et d'analyses de genre, et intègrent plus d'organisations féminines dans les équipes de pays humanitaires qu'il y a seulement 10 ans. En 2024, 91 % des plans de réponse humanitaire intégraient une analyse de genre. Les organismes des Nations Unies offrent aujourd'hui à des millions de survivantes des services de prévention et de lutte contre les violences de genre, même si ce secteur reste sous-financé. En 2024, le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) est venu en aide à environ 58,4 millions d'enfants, d'adolescentes et d'adolescents et membres du personnel soignant, dans 76 contextes humanitaires, en leur offrant des services de soutien multisectoriels et psychosociaux, et il a fourni des services, dans le cadre contre les violences de genre, à 17,7 millions d'enfants et de femmes dans des situations d'urgence. En 2024, 35 % des financements humanitaires du FNUAP étaient destinés à des organisations locales et dirigées par des femmes, une part que le FNUAP vise à porter à 43 % en 2025. D'après les résultats d'une étude sur 42 programmes « espèces + » menés dans 17 pays fragiles et touchés par des conflits, plus de la moitié de ces programmes avaient pour objectif spécifique de venir en aide aux femmes, en particulier ceux exécutés dans des contextes de conflit de haute intensité. Même dans des secteurs comme le déminage, traditionnellement masculins, l'augmentation de la participation des femmes est évidente. Au Nigéria, le Service de la lutte antimines a alloué la moitié de ses financements réservés à des organisations non gouvernementales locales à des organisations dirigées par des femmes et il a porté de 13 % à 36 % la proportion de femmes participant à la formation au déminage. En Iraq, 40 % des membres du personnel des organisations non gouvernementales recrutés sur le plan national qui travaillent dans le domaine du déminage sont des femmes.

45. Il reste encore de nombreux défis à relever dans le domaine de l'action humanitaire. Dans des pays comme la République centrafricaine, le Soudan du Sud ou le Tchad, on compte un travailleur ou une travailleuse sociale spécialisée pour 70 personnes survivantes. Les données disponibles sur la santé et l'hygiène menstruelles ainsi que sur la santé sexuelle et procréative sont insuffisantes, en particulier en ce qui concerne les adolescentes, les femmes déplacées et les personnes en situation de handicap. La plupart des systèmes de suivi des déplacements ne comprennent pas d'indicateurs tenant compte des questions de genre en ce qui concerne la sécurité du logement, les risques de violence de genre pendant les déplacements ou l'accès à l'aide en espèces. Par conséquent, les plans de réponse ne satisfont pas les besoins spécifiques des ménages dirigés par des femmes, ni ceux des femmes enceintes, des adolescentes et des femmes âgées dans les situations de déplacement.

⁴¹ Education Cannot Wait, « State of education for crisis-affected children and adolescents: access and learning outcomes – global estimates 2025 update » (2025).

⁴² Ibid.

⁴³ ONU-Femmes, Indice de genre pour l'Afghanistan 2024.

⁴⁴ Voir <https://www.ipcinfo.org/ ipcinfo-website/countries-in-focus-archive/issue-134/fr/>.

46. Les restrictions imposées par les autorités locales constituent l'un des plus grands défis à relever pour pouvoir aider les femmes et les filles qui en ont besoin dans les situations humanitaires. En Afghanistan, la proportion d'organisations indiquant que les travailleuses humanitaires sont empêchées de s'acquitter de leur rôle vital est passée de 22 % à 47 % au cours des quelques mois qui ont suivi la publication de la loi relative à la propagation de la vertu et à la prévention du vice en août 2024. Au Myanmar, l'aide humanitaire a été entravée et instrumentalisée, y compris après le tremblement de terre dévastateur de mars 2025⁴⁵. Au Yémen, la détention prolongée et arbitraire de travailleuses humanitaires et de membres du personnel des Nations Unies par les houthistes et les restrictions de déplacement imposées aux femmes ont perturbé l'acheminement d'une aide essentielle et ont eu pour effet de décourager les femmes de participer à l'espace humanitaire et civique. Un nombre record de travailleurs et travailleuses humanitaires ont été tués en 2024. À Gaza, plus de 310 membres de l'équipe de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA) ont été tués depuis le 7 octobre 2023, dont au moins 125 femmes.

47. La forte réduction des financements des donateurs dans les domaines du développement et de l'aide humanitaire aura un coût réel sur la vie des femmes et des filles. Au Yémen, les suspensions de financement avaient déjà entraîné la fermeture de 22 espaces sûrs au début de l'année 2025, privant plus de 11 000 femmes et filles de services et de soutien dans des zones à haut risque. Au Soudan du Sud, jusqu'à 80 000 femmes et filles réfugiées ont été touchées par les coupes budgétaires du HCR⁴⁶. En Ukraine, on estime que 640 000 femmes et filles ont été touchées par les coupes opérées dans les services de soutien psychosocial, les services de lutte contre les violences de genre, les espaces sûrs et les programmes d'avancement économique soutenus par le FNUAP⁴⁷. D'autres pays touchés par des crises risquent de connaître des évolutions similaires, comme le Mali, la République démocratique du Congo ou le Tchad. À cause des coupes budgétaires, les filles afghanes se voient privées de perspectives d'éducation, les femmes afghanes ont moins de chances d'obtenir des bourses d'études à l'étranger, des dizaines de milliers de femmes ayant survécu à des viols dans plusieurs pays sont privées d'une attention médicale vitale et des mères souffrant de malnutrition et leurs enfants n'ont pas accès à de la nourriture. Des milliers de dispensaires vont devoir fermer leurs portes. Déjà, dans les zones de crise, des femmes sont contraintes d'accoucher sans médicaments, sans sages-femmes et sans matériel, ce qui met en péril leur vie et celles de leurs enfants. L'acheminement de fournitures médicales vitales vers les camps de personnes réfugiées est perturbé. De nombreuses femmes et filles périssent et de nombreuses autres mourront, tandis que d'autres en seront réduites à adopter des stratégies d'adaptation dangereuses, allant des rapports sexuels de survie à la traite des personnes, en passant par le mariage ou la vente de leurs enfants. Il en résultera probablement davantage de déplacements massifs, ce qui aura pour effet d'attiser les haines et l'extrémisme violent, et alimentera la prochaine vague de guerres.

D. Désarmement et maîtrise des armements, y compris les programmes de désarmement, démobilisation et réintégration

48. Les dépenses militaires ont connu une augmentation sans précédent en raison des conflits armés qui ont fait rage en 2024 ; plus de 100 pays dans le monde ont accru leurs dépenses militaires, et les dépenses militaires mondiales ont dépassé les 2 700 milliards de dollars, soit une augmentation de 9,4 % en termes réels par rapport

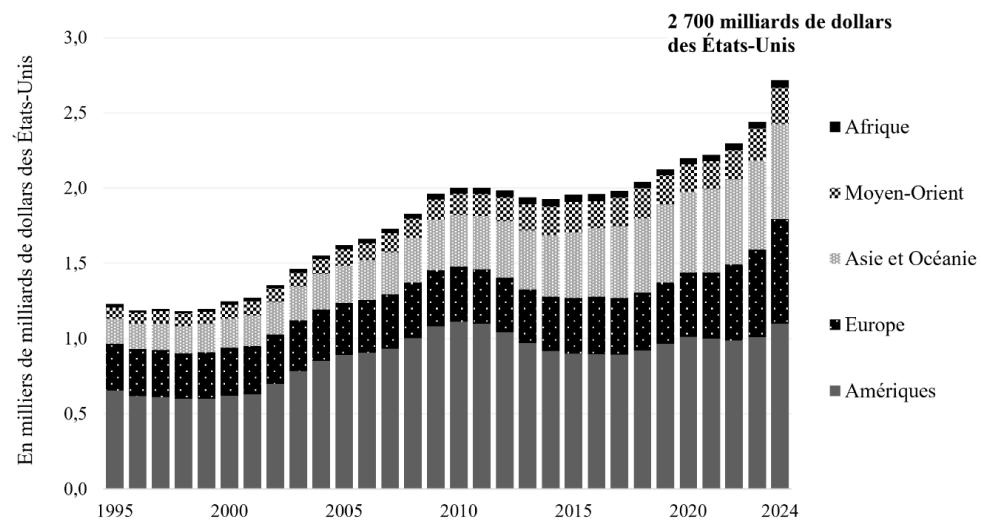
⁴⁵ Voir news.un.org/en/story/2025/06/1165041 (en anglais seulement).

⁴⁶ Voir news.un.org/en/story/2025/07/1165430 (en anglais seulement).

⁴⁷ Voir news.un.org/en/story/2025/03/1160681 (en anglais seulement).

à 2023. Cette augmentation est la plus forte que l'on n'ait jamais vue d'une année sur l'autre depuis au moins la fin de la guerre froide (voir fig. IV). Ces tendances sont alarmantes et s'accompagnent de sacrifices économiques et sociaux qui pourraient avoir des effets graves sur les sociétés pendant des années⁴⁸.

Figure IV
Dépenses militaires mondiales (1995-2024)



Source : Stockholm International Peace Research Institute Military Expenditure Database (consultée en mai 2025).

49. Pour trouver la paix, la solution n'est pas d'accumuler des armes, mais d'investir dans des outils de paix et dans la réalisation des droits et du développement durable. Les organisations et réseaux de femmes ont toujours demandé que les ressources soient réorientées des dépenses militaires vers la consolidation de la paix, la protection et le développement durable. Dans le Pacte pour l'avenir, les États Membres ont demandé au Secrétaire général de fournir une analyse de l'impact de l'augmentation globale des dépenses militaires sur la réalisation des objectifs de développement durable. L'augmentation des dépenses militaires risque d'aggraver les fractures économiques et sociales et de toucher les femmes de manière disproportionnée. D'après les études sur le financement des socles de protection sociale, les dépenses militaires mondiales représentent actuellement près de neuf fois le montant nécessaire pour combler le déficit de financement des socles de protection sociale universelle dans les pays à faible revenu⁴⁹. Dans le cadre de l'examen et l'évaluation de la mise en œuvre de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing (E/CN.6/2025/3/Rev.1), seuls 3 % des pays et territoires ont déclaré avoir pris des mesures pour réduire les dépenses militaires ou pour maîtriser les armements, et seul 1 % ont réorienté des fonds initialement destinés aux dépenses militaires pour qu'ils servent au financement des dépenses sociales et économiques, notamment en faveur de l'égalité des genres et de l'avancement des femmes, ce qui représente une baisse par rapport aux 5 % enregistrés dans ces deux domaines cinq ans avant. Seuls

⁴⁸ Voir www.sipri.org/media/press-release/2025/unprecedented-rise-global-military-expenditure-european-and-middle-east-spending-surges.

⁴⁹ Voir, par exemple, Organisation internationale du Travail (OIT), *Rapport mondial sur la protection sociale 2024-2026 : Protection sociale universelle pour l'action climatique et une transition juste* (Genève, 2024). Voir également l'Étude mondiale sur le rôle des femmes dans le développement 2024 : la protection sociale en faveur de l'égalité des genres, de la résilience et de la transformation (A/79/111).

38 des 113 plans d'action nationaux font expressément référence à la maîtrise des armements, à la gestion des munitions ou au désarmement dans leurs dispositifs de suivi.

50. Parallèlement à la trajectoire inquiétante des dépenses militaires, ces dernières années ont vu de plus en plus de pays s'éloigner des normes en vigueur en matière de désarmement et de non-prolifération et des efforts faits pour les respecter, y compris pour empêcher tout recours à des armes nucléaires ou chimiques. Les applications militaires des technologies nouvelles et émergentes, en particulier l'intelligence artificielle, ainsi que l'escalade et l'extension des conflits à des domaines tels que le cyberspace et l'espace extra-atmosphérique posent de nouveaux défis. Dans le même temps, on observe une tendance à la modernisation et à l'expansion des arsenaux nucléaires. Une autre tendance inquiétante a trait à l'érosion des engagements pris dans le cadre des traités de désarmement à visée humanitaire qui sont spécifiquement conçus pour protéger les populations civiles. À cet égard, la période considérée a été marquée par le tout premier retrait d'un traité de désarmement humanitaire, la Convention sur les armes à sous-munitions, et d'autres États ont ensuite indiqué leur intention de se retirer de la Convention sur l'interdiction de l'emploi, du stockage, de la production et du transfert des mines antipersonnel et sur leur destruction. Ces évolutions ne rendent pas le monde plus sûr. Les groupes et mouvements de femmes ont été parmi les principaux artisans de nombreux mouvements historiques de maîtrise des armements et sont aujourd'hui de fervents défenseurs de la lutte contre cette érosion alarmante des engagements pris⁵⁰.

51. Dans ce contexte difficile et de plus en plus incertain, il est essentiel que toutes les négociations et tous les processus liés au désarmement soient inclusifs. La proportion de femmes participant à la diplomatie du désarmement, par exemple, au sein de la Première Commission, a augmenté régulièrement, passant de 15 % à 38 % entre 2000 et 2024. Des initiatives telles que les bourses « Women in Cyber Fellowship » et « Women in AI Fellowship » contribuent à l'élaboration de politiques mondiales plus inclusives et plus efficaces dans des domaines qui connaissent une évolution rapide.

52. Au vu des rapports établis au titre du Programme d'action en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères, le nombre d'États intégrant les questions de genre dans la maîtrise nationale des armements a régulièrement et considérablement augmenté au fil du temps (74 % des États ayant présenté un rapport en 2024). La diffusion d'armes et de munitions contribue directement et fortement à l'augmentation considérable des violences de genre dans les pays touchés par des conflits tels que la République démocratique du Congo, le Soudan et le Soudan du Sud, ainsi qu'Haïti, où les gangs étendent leur contrôle territorial⁵¹. Il est essentiel de faire respecter les normes en vigueur, notamment en appliquant les embargos sur les armes, en améliorant le traçage des armes et en renforçant l'application du principe de responsabilité en ce qui concerne l'exportation d'armes dans des contextes où les violences de genre sont répandues, comme prévu dans le Traité sur le commerce des armes.

53. Il faut redoubler d'efforts pour améliorer la prise en compte des questions de genre dans les programmes de désarmement, de démobilisation et de réintégration et les programmes de lutte contre la violence de proximité. Le projet Managing Exits from Armed Conflict (Sorties des conflits) mené par l'Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement (UNIDIR) a fourni des données uniques sur la façon dont les personnes entrent dans des groupes armés ou en sortent. Ces données peuvent aider les responsables politiques et les spécialistes à empêcher les recrutements par

⁵⁰ Voir A/79/217.

⁵¹ Voir unidir.org/publication/deploying-the-arms-control-and-disarmament-toolbox/.

des groupes armés et à mieux appuyer la réintégration des personnes qui ont participé à un conflit. En 2024, des données sur les expériences respectives des femmes et des hommes dans les conflits ont été collectées au moyen d'études multiméthodes menées dans six pays : le Cameroun, la Colombie, l'Iraq, le Niger, le Nigéria et le Tchad. Les résultats obtenus dans le cadre de ce projet montrent que les femmes et les filles sortent souvent des conflits armés sans bénéficier du soutien nécessaire, ce qui freine leurs progrès sur la voie de la réintégration⁵².

54. Les femmes et les filles vivant à proximité de conflits armés sont quotidiennement exposées aux risques liés aux munitions non explosées et leur rétablissement une fois la guerre terminée est gravement compromis par la contamination étendue des restes explosifs de guerre. Si certaines évaluations, notamment celles menées par le Service de la lutte antimines dans des pays comme le Nigéria et la République centrafricaine, ont contribué à élargir nos connaissances, les données ventilées par genre sur les risques et les victimes des engins explosifs restent incomplètes. Dans certains contextes, l'UNIDIR a constaté que les femmes qui ont survécu aux mines terrestres n'ont souvent qu'un accès minimal à une aide à la réadaptation et qu'elles risquent d'être victimes de stigmatisation et d'avoir des handicaps à vie. Le Plan d'action de Siem Reap-Angkor pour 2025-2029 offre une feuille de route pour la mise en œuvre et l'universalisation de la Convention sur l'interdiction de l'emploi, du stockage, de la production et du transfert des mines antipersonnel et sur leur destruction, qui permettraient d'améliorer la sécurité de l'humanité. Il y est reconnu qu'il est important de tenir compte des questions de genre et de diversité pour mener une action antimines efficace.

E. Participation et représentation politiques

55. Bien que l'année 2024 ait été une année importante sur le plan des élections, les progrès accomplis en ce qui concerne le leadership politique des femmes ont été minimes. Les femmes ont été élues dans des proportions bien inférieures à celles des hommes, et les candidates ont été victimes de violences, d'agressions et de harcèlement fondés sur le genre. Il y a eu en 2024 des premières historiques, notamment, pour la première fois, l'élection directe de femmes à la présidence en Macédoine du Nord, au Mexique et en Namibie, mais les femmes chefs d'État ou chefs de gouvernement restent l'exception, 102 pays n'ayant jamais eu de femme à leur tête. À l'heure actuelle, seuls 29 pays sont dirigés par des femmes⁵³.

56. Parmi les ministres, la proportion globale de femmes à la tête de ministères est de 23 % en 2025, et elle est légèrement inférieure (21 %) dans les pays touchés par un conflit⁵⁴. Les données révèlent également les obstacles persistants auxquels les femmes se heurtent pour accéder à des postes politiques clés, en particulier dans des domaines essentiels tels que la défense et les affaires étrangères. Dans plusieurs pays, la représentation des femmes est très faible, voire inexistante. Au Yémen, par exemple, aucune femme ne fait partie du Gouvernement⁵⁵. En République arabe syrienne, alors que des appels ont été lancés en faveur d'une plus grande inclusion des femmes dans la transition politique, seule 1 femme figure parmi les 23 ministres nommés par les autorités intérimaires. La représentation parlementaire des femmes dans le monde reste également très faible, à 27 %, et elle n'est que de 20 % dans les

⁵² Voir unidir.org/publication/survival-and-struggle-the-experience-of-women-and-girls-with-and-after-boko-haram/.

⁵³ Données d'ONU-Femmes sur les femmes chefs d'État et de gouvernement en septembre 2025.

⁵⁴ Analyse d'ONU-Femmes à partir de la carte consultable à l'adresse : <https://www.unwomen.org/sites/default/files/2025-03/women-in-politics-2025-fr.pdf>.

⁵⁵ Voir www.unwomen.org/en/digital-library/publications/2025/06/poster-women-political-leaders-2025.

pays touchés par un conflit⁵⁶. Au niveau local, les femmes occupent 35,5 % des sièges des organes délibérants, contre 18 % dans les pays touchés par un conflit – soit près de la moitié de la moyenne mondiale⁵⁷.

57. Les femmes restent largement sous-représentées dans la diplomatie. En 2024, les femmes ne représentaient que 21 % des représentants permanents auprès de l'Organisation des Nations Unies, 7 % seulement de tous les ambassadeurs depuis 1947 étaient des femmes, et 73 pays n'ont jamais nommé de représentante permanente. La représentation des femmes dans les missions diplomatiques reste inférieure à celle des hommes, en particulier aux postes de haut niveau⁵⁸.

58. Dans sa recommandation générale n° 40 (2024) sur la représentation égale et inclusive des femmes dans les systèmes de décision, le Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes déclare que les cibles tablant sur une représentation des femmes à hauteur de 30 % dans la prise de décisions sont contraires à l'objectif principal de la Convention, à savoir l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes, et que la prise de décisions n'aura de signification réelle et dynamique et d'effets durables que lorsqu'elle sera partagée sur la base d'une parité **50/50** par les femmes et par les hommes et tiendra compte sur un pied d'égalité des intérêts des deux genres. Les mesures temporaires spéciales, telles que les quotas de femmes, ont prouvé leur efficacité pour accroître la participation des femmes. À l'heure actuelle, moins de la moitié des États Membres ont légiféré pour fixer des quotas de femmes. Dans les pays touchés par un conflit, les femmes représentent en moyenne 25 % des membres du parlement lorsque des quotas sont en place, contre seulement 14 % lorsqu'il n'y a pas de quotas. Au niveau local, les quotas permettent de multiplier par deux la représentation des femmes – 22 %, contre 11 % dans les pays ne disposant pas de quotas⁵⁹. Par exemple, la Géorgie a connu une augmentation substantielle du pourcentage de femmes à la tête d'organes municipaux, qui est passée de 13,4 % en 2021 à 30 %. Toutefois, en avril 2024, le Parlement géorgien a décidé de mettre fin aux quotas de femmes obligatoires pour les élections, ce qui risque de réduire à néant les progrès accomplis pour créer un paysage politique plus équilibré entre femmes et hommes.

59. En 2024, l'Organisation des Nations Unies a poursuivi ses efforts pour faire progresser l'égalité des genres dans la prise de décision au moyen de l'offre d'un soutien technique, d'activités de plaidoyer politique et d'initiatives de renforcement des capacités. En Colombie, la mobilisation d'ONU-Femmes auprès du parlement a contribué à l'adoption d'une loi sur la parité qui impose une représentation égale des femmes et des hommes dans les institutions publiques et les branches du pouvoir. Au Libéria, l'assistance technique prêtée à la Commission électorale nationale a permis l'élaboration d'une politique de promotion de l'égalité des genres et d'inclusion sociale, qui garantit une représentation **50/50** dans les rôles décisionnels et donne la priorité à l'inclusion des femmes et des personnes en situation de handicap. En Haïti, le plaidoyer intense de l'Organisation des Nations Unies en faveur de l'inclusion des femmes dans la transition politique a favorisé la nomination de quatre femmes au sein du Conseil électoral provisoire. L'Organisation des Nations Unies a également contribué à désamorcer les tensions avant et après les élections, notamment en codirigeant un effort multipartite en Sierra Leone qui a abouti à un accord d'unité nationale entre le Gouvernement et le principal parti d'opposition. Cet accord comprend des recommandations visant à promouvoir la parité des genres à tous les

⁵⁶ Union interparlementaire, « Women in politics » (au 1^{er} janvier 2025). Le pourcentage moyen de femmes dans les pays touchés par un conflit a été analysé par ONU-Femmes.

⁵⁷ ONU-Femmes, « Women in local government » (données au 1^{er} janvier 2024).

⁵⁸ Voir <https://www.un.org/fr/observances/women-in-diplomacy-day>.

⁵⁹ Calculs d'ONU-Femmes. Voir également <https://genderquota.org/>.

niveaux, à réduire de moitié les frais de nomination des candidates et des candidats et à attirer l'attention sur la violence électorale contre les femmes.

60. Les garanties démocratiques dont dépendent les droits humains des femmes et la consolidation de la paix, y compris l'état de droit, sont mises à mal. Le droit à une participation égale aux affaires politiques et publiques doit être protégé. La représentation des femmes à des postes électifs ou nominatifs, y compris à des postes diplomatiques, est un moyen à l'efficacité bien documentée d'améliorer la participation directe des femmes – en tant que médiatrices et négociatrices – aux tables de négociation de la paix. Compte tenu des tendances à la réduction de la participation des femmes, il convient de faire preuve de vigilance et de suivre de près l'évolution de la situation, notamment en ce qui concerne les lois et les politiques régressives, afin de lutter efficacement contre le recul des droits et des libertés des femmes.

F. Reprise économique et accès aux ressources

61. Il est systématiquement recommandé depuis 25 ans d'investir dans la sécurité économique et les perspectives économiques des femmes au moment de la transition d'un conflit à la paix. Il s'agit à la fois d'une stratégie de prévention des conflits et d'une intervention de secours et de relèvement qui a fait la preuve de son efficacité. Malgré ces recommandations, les investissements dans ce domaine ne sont toujours pas prioritaires. Les conflits touchent les femmes de manière disproportionnée : elles sont les premières à perdre leur emploi, elles ont moins à manger que les hommes et elles assument des responsabilités domestiques non rémunérées supplémentaires, ce qui est encore aggravé par des normes de genre discriminatoires qui les empêchent également de posséder des terres et des biens et d'accéder à l'héritage, au crédit, à la technologie et aux services bancaires. Un quart de siècle après l'adoption de la résolution 1325 (2000), les initiatives d'avancement économique ciblant les femmes restent généralement de petite envergure et sont le plus souvent les grandes absentes des accords de paix, des réformes post-conflit et des programmes de reconstruction à grande échelle. Dans les contextes de conflit et au lendemain des crises, les femmes continuent d'avoir un accès limité au travail décent, aux services financiers, à la protection sociale, aux droits de propriété et aux possibilités de création d'entreprise.

62. Ces circonstances économiques ont été aggravées par la prolifération et l'intensification des conflits et par les taux d'inflation élevés depuis 2022, qui ont provoqué des crises alimentaires et énergétiques. La réduction des financements du développement et l'aggravation du surendettement ont encore limité les investissements dans l'avancement économique des femmes. Les femmes vivant dans des environnements caractérisés par leur fragilité sont 7,7 fois plus susceptibles de tomber dans l'extrême pauvreté que celles vivant dans des régions stables⁶⁰. En Haïti, le secteur du textile a connu une forte réduction de sa capacité opérationnelle en raison de la crise de la sécurité, entraînant des licenciements qui ont surtout touché les femmes, qui comptent pour les deux tiers de la main-d'œuvre employée dans les usines textiles. Au Liban, l'escalade des hostilités à la fin de 2024 a perturbé les activités agricoles sur un quart des terres cultivables, avec des conséquences particulièrement graves pour les femmes travaillant dans l'agriculture. Au Soudan du Sud, l'inflation a atteint 107 % en 2024, contre moins de 2 % l'année précédente, aggravant la malnutrition et l'insécurité alimentaire pour les femmes et les enfants, qui atteignaient déjà des niveaux records. En Ukraine, le déploiement des hommes en première ligne a ouvert des perspectives aux femmes dans des secteurs auparavant

⁶⁰ ONU-Femmes et Organisation des Nations Unies, *Progrès vers la réalisation des objectifs de développement durable : gros plan sur l'égalité des sexes 2023* (New York, 2023).

masculins, depuis les mines de charbon jusqu'aux fermes laitières, en passant par la conduite de camions, le maintien de l'ordre ou le déminage, et 59 % des nouvelles entreprises créées au cours du premier semestre de 2024 étaient dirigées par des femmes⁶¹. Néanmoins, la tendance générale depuis l'invasion massive de la Fédération de Russie est à la diminution de la part des femmes dans la main-d'œuvre, leurs responsabilités en matière de soins non rémunérés ont considérablement augmenté et l'écart de revenus entre femmes et hommes a plus que doublé. Au Soudan, les femmes gagnent 82 % de moins que les hommes, ce qui constitue l'un des écarts les plus importants au monde. En Afghanistan et au Yémen, la représentation des femmes dans la main-d'œuvre est inférieure à 10 %, soit la plus faible au monde. Les Talibans ont progressivement annulé toutes les possibilités pour les femmes de générer des revenus, ce qui devrait coûter, d'après les estimations, près d'un milliard de dollars à l'économie afghane entre 2024 et 2026⁶².

63. La féminisation de la pauvreté n'est pas seulement la conséquence de possibilités économiques inégalitaires, mais aussi celle d'un manque de protection sociale. En 2024, une étude détaillée d'ONU-Femmes portant sur près de 1 000 mesures de protection sociale adoptées par les gouvernements de 171 pays dans les mois qui ont suivi la hausse de l'inflation mondiale a révélé que seulement 18 % de ces mesures avaient pour but d'assurer la sécurité économique des femmes⁶³, que leur couverture était très étroite dans les pays touchés par un conflit et que les hommes étaient mieux protégés qu'elles dans plusieurs des pays pour lesquels des données étaient disponibles, comme l'Afghanistan, le Mali, le Myanmar ou le Yémen.

64. Trop souvent, les efforts déployés pour investir dans la sécurité économique des femmes sont limités à des subventions accordées ponctuellement aux entreprises, à des microfinancements et à l'offre de formations, et les politiques de l'emploi, les politiques fiscales, les plans de sauvetage pour la reconstruction à grande échelle et les financements post-conflit laissent très largement à désirer de ce point de vue. En Ukraine, une analyse a révélé que si l'aide publique au développement a été multipliée par 14 entre 2021 et 2022, seulement 0,2 % de cette aide a été alloué à la promotion de l'égalité des genres comprise comme principal objectif⁶⁴. Dans l'espoir d'inverser cette tendance, le Gouvernement ukrainien a collaboré avec l'Allemagne et ONU-Femmes pour lancer une alliance réunissant 15 Gouvernements, les principales institutions financières internationales, la société civile et le secteur privé, afin de mobiliser davantage de fonds et d'améliorer le financement de l'égalité des genres dans le cadre du relèvement du pays.

65. Il existe des exemples positifs d'interventions des Nations Unies qui montrent qu'il est possible de faire une réelle différence dans la vie des femmes, même dans les environnements les plus difficiles. Depuis août 2021, le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) a fourni des financements, du matériel et des formations à 80 000 entreprises dirigées par des femmes en Afghanistan et a permis à plus de 27 000 femmes d'accéder à des prêts renouvelables par l'intermédiaire de groupes d'épargne communautaires dirigés par des femmes. Le programme mondial du PNUD sur l'avancement des réformes fiscales pour la justice économique pour les femmes, connu sous le nom d'« Equanomics », a ciblé 15 pays dans des situations de fragilité et touchés par des crises et a par exemple permis la création d'un observatoire

⁶¹ Voir www.unwomen.org/en/news-stories/feature-story/2025/06/ukrainian-women-at-the-frontlines-of-resistance-and-recovery#:~:text=Women%20are%20powering%20Ukraine's%20wartime,economy%2C%20businesses%20and%20families%20afloat.

⁶² Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), *Afghanistan Socio-Economic Review: Fragile Gains, Deepening Subsistence Insecurity, 2023-2024* (2025).

⁶³ Voir A/79/111.

⁶⁴ Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), « Official development assistance for gender equality in Ukraine en 2022 » (2024).

sur la fiscalité et les femmes au Liban. En Iraq, l'Organisation internationale du Travail a influencé les réformes des stratégies et des lois nationales sur l'emploi, ce qui a permis d'améliorer les protections sur le lieu de travail, les initiatives en faveur de l'égalité salariale et les services de garde d'enfants. La représentation des femmes à la tête des syndicats et dans les négociations collectives s'est également améliorée, ce qui a conduit à accorder plus d'attention aux mesures visant à prévenir la violence et le harcèlement de genre au travail et à y remédier. En Colombie, l'ONU continue de soutenir les efforts du Gouvernement en matière de réforme agraire afin de combler l'écart entre femmes et hommes en ce qui concerne l'accès à la terre. En effet, près de deux tiers des propriétés rurales à propriétaire unique appartiennent à des hommes et 75 % des parcelles de terre détenues par des femmes mesurent moins de trois hectares⁶⁵.

G. État de droit et accès des femmes à la justice

66. L'ouverture d'enquêtes et la poursuite des crimes internationaux contre les femmes et les filles sont l'un des exemples les plus probants des progrès accomplis dans l'application des résolutions du Conseil de sécurité sur les femmes et la paix et la sécurité au cours des 25 dernières années. Ces mesures sont le résultat de décennies d'action juridique, d'activités de plaidoyer et de militantisme menés par des survivantes et des organisations de femmes, et d'une jurisprudence importante établie par les tribunaux nationaux et internationaux, grâce en partie à l'augmentation notable du nombre de femmes juges⁶⁶. Cette jurisprudence, principalement axée sur les violences sexuelles, s'est élargie ces dernières années aux persécutions de genre, aux crimes fondés sur l'orientation sexuelle et l'identité de genre, ainsi qu'aux violences procréatives.

67. Si l'impunité reste très répandue, les crimes contre les femmes et les filles ne sont plus relégués dans les oubliettes de l'histoire, mais documentés par l'Organisation des Nations Unies et d'autres acteurs. Chaque commission d'enquête ou mission d'établissement des faits demandée par l'Organisation des Nations Unies au cours des 15 dernières années a bénéficié de l'expertise d'ONU-Femmes en ce qui concerne les enquêtes sur les crimes de genre. Plusieurs pays ont de plus en plus recours à la compétence universelle pour poursuivre ces crimes. L'Organisation des Nations Unies apporte un soutien plus marqué aux mécanismes nationaux d'établissement des responsabilités et, chaque année, des étapes importantes sont franchies en ce qui concerne la justice pour les femmes grâce à des affaires jugées par des tribunaux internationaux et à des centaines de procès devant des tribunaux nationaux, y compris des tribunaux spéciaux créés spécifiquement à cette fin, ainsi que des tribunaux militaires et des tribunaux itinérants. L'année écoulée a été marquée par plusieurs événements marquants. Un ancien commandant de l'Armée de résistance du Seigneur (LRA) est devenu le premier commandant de la LRA à être condamné pour viol, entre autres crimes, par un tribunal ougandais. Au Guatemala, plus de 40 ans après que des soldats et des paramilitaires guatémaltèques ont violé des femmes autochtones pendant la guerre civile, un tribunal national a condamné trois hommes après que 36 femmes autochtones Maya Achi se sont manifestées en 2011 pour demander justice pour les crimes commis contre elles⁶⁷. En juillet 2024, le tribunal pénal de Dixinn en Guinée a condamné huit hauts responsables pour crimes contre l'humanité en lien avec le massacre et les viols massifs commis le

⁶⁵ Voir data.unwomen.org/features/growing-rural-womens-land-ownership-across-colombias-countryside.

⁶⁶ Voir gqualcampaign.org/data/current-composition/.

⁶⁷ Voir www.reuters.com/world/americas/guatemalan-ex-paramilitaries-sentenced-40-years-each-maya-achi-rape-trial-2025-05-30/.

28 septembre 2009. L'affaire de compétence universelle contre des responsables civils et militaires du Myanmar concernant des allégations de génocide et de crimes contre l'humanité, y compris des crimes sexuels et des crimes de genre, se poursuit en Argentine, et des mandats d'arrêt ont été émis contre 25 responsables en février 2025⁶⁸. Au Kosovo, l'année 2024 a vu 10 inculpations prononcées pour violences sexuelles commises pendant le conflit de 1998 et 1999, alors qu'il n'y en avait eu qu'une poignée au cours des 25 années précédentes.

68. Dans le cadre de l'examen après 30 ans de l'application de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing, 37 % des pays ont déclaré avoir renforcé les capacités institutionnelles de l'appareil judiciaire, y compris la justice transitionnelle, dans le cadre de la réponse aux conflits⁶⁹. Dans de nombreux cas, ces efforts consistent en des initiatives visant à accroître la participation des femmes dans le secteur de la justice et à former des professionnel(le)s tout au long de la chaîne judiciaire. Alors que les réparations ont longtemps été considérées comme l'un des outils les plus sous-utilisés dans les efforts déployés en matière de justice transitionnelle et d'application du principe de responsabilité, ces dernières années ont vu des milliers de femmes en Colombie, en Iraq, en Ouganda, en République centrafricaine et en Ukraine, ainsi qu'au Kosovo et dans d'autres pays, recevoir des réparations ou bénéficier de mesures de réparation provisoires par le biais de procédures judiciaires et administratives. Toutefois, l'accès des femmes à la justice reste précaire, voire quasi inexistant, dans de nombreuses régions touchées par des conflits. Toutes les femmes juges en Afghanistan ont été écartées de l'appareil judiciaire depuis que les Taliban ont pris le pouvoir, réduisant à néant des décennies de progrès en termes de représentation des femmes dans le système juridique. En Haïti, aucune femme n'a été nommée au nouveau Conseil supérieur du pouvoir judiciaire.

69. Lorsque la justice pour les femmes semble n'être qu'un idéal lointain, les tribunaux internationaux peuvent jouer un rôle. Dans l'affaire qu'elle a portée contre le Myanmar devant la Cour internationale de Justice, la Gambie fait état de violations de la Convention pour la prévention et la répression du crime de génocide, notamment de meurtres, de viols et d'autres types de violences sexuelles perpétrés par l'armée⁷⁰. En juillet 2025, la Cour pénale internationale a émis des mandats d'arrêt contre deux dirigeants talibans, en arguant qu'il y avait des motifs raisonnables de croire que ces hommes avaient commis des crimes contre l'humanité en ordonnant la commission de crimes contre l'humanité de persécution pour des motifs politiques ou en raison du genre, en incitant à commettre de tels crimes ou en demandant à d'autres de les commettre. Une coalition de pays a demandé aux Taliban de cesser de violer la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes⁷¹.

H. Réforme du secteur de la sécurité et participation des femmes aux institutions nationales chargées de la sécurité

70. En 2024, l'Organisation des Nations Unies a publié son tout premier rapport mondial comportant des données sur les femmes dans les forces armées⁷². Il y est indiqué que plusieurs États Membres ont augmenté de manière notable la proportion

⁶⁸ Voir www.globaljusticecenter.net/update-the-universal-jurisdiction-case-against-myanmar-officials/.

⁶⁹ Voir E/CN.6/2025/3/Rev.1.

⁷⁰ <https://www.icij.org/fr/affaire/178>.

⁷¹ Voir www.dfat.gov.au/news/media-release/launch-initiative-accountability-afghanistans-violations-cedaw-declaration.

⁷² Organisation des Nations Unies, *Towards Equal Opportunity for Women in the Defence Sector* (New York, 2024).

de femmes dans leurs rangs militaires au cours de la dernière décennie⁷³. Au total, 77 % des 53 pays ayant répondu ont indiqué avoir intégré l'égalité des genres dans leurs stratégies, politiques et plans de défense nationaux. Toutefois, la représentation des femmes dans les fonctions de défense reste globalement faible. Pour l'ensemble des pays qui ont répondu à l'enquête, seuls 12 % des membres de l'armée de terre, 15 % des membres de l'armée de l'air, 14 % des membres de la marine et 16 % des membres de la gendarmerie sont des femmes. En moyenne, la proportion de femmes dans les forces armées est passée de 11 % en 2016 à 14 % en 2022. Les femmes occupant des postes de direction dans l'armée restent rares : 97 % des généraux et amiraux sont des hommes, et moins de 1 officier supérieur sur 10 et environ 1 officier subalterne sur 6 sont des femmes. Les femmes sont plus souvent affectées aux services d'appui, et même lorsqu'elles sont autorisées par la loi à rejoindre les unités de combat, leur participation reste faible, de l'ordre de 10 %.

71. Dans le rapport, le manque de soutien en ce qui concerne les responsabilités familiales et la garde des enfants est présenté comme l'un des principaux obstacles au recrutement et au maintien des femmes dans les institutions de défense ou dans le secteur de la défense, suivi par l'existence de cultures institutionnelles masculinistes et les stéréotypes de genre qui restent profondément ancrés dans la société. Si plusieurs pays ont élaboré des stratégies de genre spécifiques pour les ministères de la défense et de l'intérieur, l'absence d'évaluations et de données sur les barrières rencontrées, y compris dans les mécanismes de supervision de la défense, le fait que les engagements relatifs aux questions de genre soient exclus des budgets militaires, et l'absence de plans de mise en œuvre adaptés à chaque branche militaire et à chaque structure de gouvernance ont entravé l'opérationnalisation effective de ces stratégies. Dans le rapport, il est demandé à tous les États Membres d'identifier les obstacles à la participation des femmes, d'améliorer les efforts de recrutement, de renforcer la rétention, de favoriser des cultures d'intégration, de lutter contre la discrimination et le harcèlement sexuels, d'accompagner les évolutions de carrière des femmes et de leur garantir des possibilités de promotion équitables.

72. Au total, 69 % des 159 pays touchés par un conflit qui ont répondu à l'enquête menée par ONU-Femmes pour l'examen après 30 ans de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing ont déclaré avoir renforcé les capacités des institutions du secteur de la sécurité en matière de droits humains et de prévention de la violence sexuelle et fondée sur le genre et de l'exploitation et des atteintes sexuelles. Parmi les mesures appliquées, on peut citer l'évaluation et le recensement des obstacles qui entravent la participation des femmes dans le secteur de la sécurité et la mise en place et l'ajustement des objectifs et des politiques de recrutement, y compris la modification des conditions à remplir, ainsi que les stratégies en matière d'hébergement, d'équipement, de garde d'enfants et de sensibilisation. D'autres efforts se sont concentrés sur la prévention du harcèlement sexuel, de l'exploitation et des atteintes sexuelles, et de la violence sexuelle liée aux conflits ; la sensibilisation des acteurs de la sécurité aux questions d'égalité des genres et de droits humains ; ou le renforcement des mécanismes de contrôle et de vérification des antécédents.

73. En 2024, le Fonds de l'Initiative Elsie pour les femmes en uniforme dans les opérations de paix a permis d'encourager le recrutement de femmes dans les pays qui fournissent des contingents et du personnel de police aux missions de maintien de la paix. Par exemple, le Fonds a soutenu des campagnes de recrutement qui ont touché plus de 21 000 étudiantes et étudiants au Ghana et ont contribué à faire passer le taux de recrutement des femmes de 16 % en 2021 à 26 % en 2024⁷⁴. Le partenariat du

⁷³ Dans certains pays, ce pourcentage a augmenté de plus de 15 points, notamment dans les pays suivants : Afrique du Sud, Argentine, Australie, Danemark, Ghana, Mongolie, Nigéria, République dominicaine et Uruguay.

⁷⁴ Voir <https://elsiefund.org/wp-content/uploads/2025/06/EIF-AR-2024.pdf>.

Fonds avec le Sénégal a permis d'augmenter la représentation des femmes dans les forces de police, qui est passée de 9 % à 15 %, et d'obtenir des crédits budgétaires approuvés par l'Assemblée nationale pour financer le travail et les activités des unités chargées des questions de genre créées au sein des forces armées et de la gendarmerie.

I. Prévention du terrorisme et de l'extrémisme violent et lutte contre ces phénomènes

74. Le lien existant entre le programme pour les femmes et la paix et la sécurité et les efforts visant à lutter contre le terrorisme et à prévenir l'extrémisme violent a été bien établi dans de nombreuses résolutions du Conseil de sécurité et dans les politiques de l'Organisation des Nations Unies au cours de la dernière décennie, mais il l'est beaucoup moins dans la pratique des acteurs de la sécurité et de la lutte contre le terrorisme. L'idéologie, la stratégie et le financement des groupes terroristes les plus connus sont façonnés par la misogynie, la masculinité militarisée et la manipulation des rôles et des normes de genre. Pourtant, les efforts de lutte contre le terrorisme déployés par les institutions militaires et les institutions de sécurité sont principalement menés par des hommes et reflètent souvent des stéréotypes de genre et des préjugés. On constate que les communautés caractérisées par un haut degré d'égalité des genres résistent mieux à l'extrémisme violent⁷⁵. Les femmes restent sous-représentées dans la conception et la mise en œuvre des interventions qui reçoivent le plus de fonds et d'attention, alors qu'elles sont des acteurs efficaces de la prévention de l'extrémisme violent dans leurs communautés. En Somalie, par exemple, dans le cadre du programme conjoint sur les femmes et la paix et la protection, 17 réseaux de femmes jouent un rôle clé dans la prévention du recrutement de jeunes dans des groupes extrémistes violents et soutiennent les efforts de réintégration communautaire.

75. Ces dernières années, le foyer des activités terroristes s'est déplacé du Moyen-Orient vers la région du Sahel central et d'autres parties de l'Afrique subsaharienne, telles que le bassin du lac Tchad, la République démocratique du Congo, le Mozambique ou la Somalie, qui comptent ensemble pour près de 60 % des décès causés par le terrorisme. Il existe très peu d'informations sur la vie des femmes et des filles dans les zones contrôlées par ces groupes, en partie faute d'accès, et en raison de la peur de représailles en cas de divulgation d'informations. En Somalie, les Chabab utilisent la violence sexuelle liée aux conflits contre les femmes et les filles pour assujettir les communautés sous leur contrôle, et se servent des enlèvements et des mariages forcés comme forme de rémunération pour leurs combattants et afin de forger des liens avec des chefs de clan importants. Dans le Sahel central, les groupes terroristes ont imposé des règles sociales rigoureuses qui suppriment les droits humains, en particulier ceux des femmes et des filles. Les prises d'otages de femmes et de filles ont augmenté de 218 % au Burkina Faso en 2024. Dans toute la région, de nombreuses femmes déplacées par la présence de ces groupes n'ont plus accès à leurs parcelles de terre et à leur bétail, tandis que la fermeture des marchés les empêche de vendre leurs produits. Environ un million de filles sont privées d'éducation au Burkina Faso, au Mali et au Niger en raison de la fermeture de milliers d'écoles. Dans le bassin du lac Tchad, les violations graves perpétrées par les groupes terroristes contre des filles sont de grande ampleur, avec 60 % de filles de plus que de garçons victimes de violations graves vérifiées par l'Organisation des Nations Unies en 2024.

76. La situation des femmes et des filles détenues dans les camps d'Hol et de Roj et dans d'autres centres de détention du nord-est de la République arabe syrienne au

⁷⁵ ONU-Femmes, « Global digital consultation: civil society voices on the gendered dimensions of violent extremism and counter-terrorism responses » (2021).

motif de leur affiliation présumée à Daech (État islamique d'Iraq et du Levant) reste désastreuse et insoutenable, tant du point de vue de la sécurité et des droits humains, que dans une perspective humanitaire. En Iraq, les femmes qui sont revenues de ces camps se heurtent à des obstacles pour obtenir des papiers d'identité, car elles sont souvent contraintes d'obtenir le consentement d'un homme ou de dénoncer un parent lié à Daech pour y arriver.

J. Les changements climatiques et leurs conséquences pour la paix et la sécurité

77. Les changements climatiques exacerbent les risques liés à la montée des conflits et aggravent les vulnérabilités et les tensions existantes. Le HCR estime que 90 millions de personnes déplacées de force vivent dans des pays où l'exposition aux risques liés au climat est élevée, voire extrême, et que près de la moitié des personnes déplacées de force subissent à la fois les effets des conflits et ceux, néfastes, des changements climatiques. L'Éthiopie, Haïti, le Liban, le Myanmar, la République arabe syrienne, la République démocratique du Congo, la Somalie, le Soudan et le Yémen font partie des pays concernés⁷⁶.

78. Il est reconnu dans de nombreux cadres internationaux et documents d'orientation que les effets des changements climatiques, la dégradation de l'environnement et la pénurie de ressources naturelles aggravent l'insécurité et l'instabilité dans le monde entier. D'après les conclusions de nombreuses études, la crise climatique amplifie les inégalités de genre et les risques existants et fait peser des menaces particulières sur les moyens de subsistance, la sécurité et la sûreté des femmes et des filles⁷⁷. L'extraction des ressources naturelles est à l'origine de conflits et de violations des droits humains contre des femmes et des filles, notamment en République démocratique du Congo et au Myanmar, où des groupes armés se battent pour le contrôle des minéraux et d'autres matières précieuses⁷⁸.

79. Des efforts sont en cours pour mieux tenir compte des questions de genre dans l'évaluation des risques et l'action climatique. Par exemple, le Bureau de la coordination des affaires humanitaires, l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, ONU-Femmes et le réseau Start font partie d'une initiative mondiale évolutive visant à améliorer les analyses prédictives tenant compte de la manière spécifique dont les femmes sont exposées aux risques liés au climat et les schémas de mobilité, et à intégrer une analyse de genre dans les cadres d'action anticipative au Sahel et dans la Corne de l'Afrique.

80. Les plans d'action nationaux sur les femmes et la paix et la sécurité peuvent être des outils importants pour mieux lier entre eux les efforts déployés en ce qui concerne les questions de genre, le climat et la paix. Le nombre de ces plans incluant des références au climat est passé de 43 en 2023 à 53 en juin 2025. Toutefois, il est important de ne pas s'en tenir à de simples mentions et de prendre des mesures. De nouvelles orientations fondées sur l'expérience acquise dans la région Asie-Pacifique offrent des exemples concrets sur la façon d'intégrer les changements climatiques dans ces plans afin que ceux-ci soient adaptés aux contextes locaux⁷⁹.

⁷⁶ Voir www.unhcr.org/publications/no-escape-frontlines-climate-change-conflict-and-forced-displacement.

⁷⁷ Voir www.gender-nr-peace.org/about.

⁷⁸ Voir www.ohchr.org/en/press-releases/2023/11/military-coup-has-exacerbated-already-severe-climate-risks-myanmar-un et www.amnesty.org/en/location/africa/east-africa-the-horn-and-great-lakes/democratic-republic-of-the-congo/report-democratic-republic-of-the-congo/.

⁷⁹ Voir asiapacific.unwomen.org/fr/stories/feature-story/2025/06/un-women-launched-women-peace-and-climate-security-guide-for-asia-and-the-pacific.

81. Lors de la vingt-neuvième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, qui s'est tenue à Bakou, dans le cadre des discussions sur le déblocage de financements pour une sécurité climatique et une paix tenant compte des questions de genre, les participantes et participants ont souligné qu'il était nécessaire d'accorder la priorité au financement direct des organisations de femmes. Le Women's Peace and Humanitarian Fund (Fonds pour les femmes, la paix et l'action humanitaire) contribue activement à combler le déficit de financement par le biais de l'initiative de financement pour les femmes et la sécurité climatique, dont l'objectif est de mobiliser jusqu'à 25 millions de dollars⁸⁰. Depuis son lancement lors de la vingt-huitième session de la Conférence des Parties à la Convention, l'Initiative a recueilli un montant initial de 6 millions de dollars pour soutenir les organisations de femmes, avec des projets axés sur la promotion d'une gouvernance environnementale tenant compte des questions de genre afin de réduire les conflits et de renforcer le leadership des femmes dans l'agriculture durable, l'adaptation au climat et la consolidation de la paix.

82. Les défenseuses et défenseurs des droits humains des femmes, les groupes féministes locaux et les femmes autochtones, y compris les jeunes défenseuses et défenseurs de l'environnement, continuent d'être régulièrement mis à l'écart des négociations et des prises de décision sur le climat et sont confrontés à toute une série de menaces, de violences et de représailles. La trentième session de la Conférence des Parties à la Convention, qui se tiendra à Belém (Brésil) en novembre 2025, et l'élaboration de nouveaux plans d'action en faveur de l'égalité des genres sont une réelle occasion de mieux comprendre les liens qui existent entre les questions de genre, les ressources naturelles, le climat et la paix et de mieux protéger les défenseuses et les défenseurs de l'environnement et les artisanes et artisans de la paix, de prévenir les violences de genre, de promouvoir la participation et le leadership des femmes et d'améliorer l'accès aux financements, ainsi que de combler les lacunes en matière de données climatiques genrées, y compris dans les situations de conflit et de crise.

IV. Action menée pour concrétiser les engagements en faveur des priorités concernant les femmes et la paix et la sécurité

A. Planifier l'action et assurer le suivi des résultats aux niveaux national et régional

83. Si de multiples acteurs jouent un rôle clé dans la réalisation du programme pour les femmes et la paix et la sécurité, c'est avant tout aux États Membres qu'il revient de veiller à ce que les obligations et les engagements mondiaux concernant les femmes et la paix et la sécurité soient intégrés dans les politiques, les lois et les processus de planification et de budgétisation au niveau national. Ainsi, la distance séparant les pays de la réalisation de la vision de paix et d'égalité incarnée dans le programme est directement liée aux actions et aux décisions que les États Membres prennent au niveau national, ainsi que dans les forums régionaux et internationaux.

84. L'augmentation remarquable, au cours des deux dernières décennies, du nombre de pays et de territoires ayant adopté des plans d'action nationaux sur les femmes et la paix et la sécurité, ainsi que la multiplication des cadres régionaux spécifiques et les politiques étrangères féministes, donnent des raisons d'espérer. L'augmentation du nombre d'acteurs rejoignant des groupes de défenseuses et défenseurs du programme tels que le réseau de personnes référentes pour les femmes et la paix et la

⁸⁰ Voir wphfund.org/women-and-climate-security/.

sécurité, actuellement présidé par le Japon et la Norvège et comptant désormais 106 membres, est également un signe encourageant⁸¹. En outre, le nombre de signataires ayant adhéré au Pacte sur les femmes, la paix et la sécurité et l'action humanitaire a plus que doublé depuis son lancement en 2021, pour atteindre les 242 signataires en 2025⁸². Toutefois, il importe que cette impressionnante manifestation d'engagement et de soutien se concrétise là et quand c'est le plus nécessaire, en particulier parce que l'égalité des genres et les droits humains des femmes sont menacés dans de nombreux contextes.

85. Depuis l'adoption du premier plan d'action national sur les femmes et la paix et la sécurité en 2005, 58 % des États Membres ont adopté au moins un plan de ce type, ce qui porte à 113 le nombre total de plans en juin 2025, territoires compris. Rien qu'en 2024, neuf nouveaux plans ont été adoptés, dont les tout premiers en Colombie, en Équateur, au Viet Nam et au Zimbabwe. Toutefois, pour que les plans aient un impact, il est essentiel que des budgets adéquats soient prévus. De nombreux pays et territoires ont encore du mal à financer intégralement leurs plans et sont tributaires d'une aide extérieure pour les appliquer. Alors que nous célébrons les 25 ans du programme sur les femmes et la paix et la sécurité, il est temps de réimaginer le rôle des plans d'action nationaux pour en faire davantage que de simples cadres politiques à la périphérie des processus de paix et de sécurité. Ils devraient plutôt servir de modèles stratégiques pour prévenir les conflits et remédier aux crises, nécessitant une institutionnalisation plus forte – non seulement au sein du secteur de la sécurité, mais aussi dans des domaines interdépendants tels que l'action climatique ou le relèvement et la reconstruction. Le recours croissant à des comités de pilotage multipartites pour ces plans est encourageant, car il permet de renforcer la coordination multithématique, d'accroître les financements et d'améliorer la collecte de données. Plus d'une douzaine de pays ont adopté des plans d'action locaux, qui permettent de mieux adapter les interventions aux contextes considérés, notamment par le règlement des conflits au niveau local et, dans certaines situations, le financement effectif de leur application.

86. Les institutions nationales des droits humains et les mécanismes internationaux relatifs aux droits humains restent, avec les enquêtes, d'une importance essentielle pour faire appliquer le principe de responsabilité en ce qui concerne le respect des engagements pris en lien avec le programme pour les femmes et la paix et la sécurité et pour garantir la protection des droits humains dans les situations de conflit et de crise. En 2024, parmi les 30 pays touchés par un conflit pour lesquels des données sont disponibles, 18 (60 %) disposaient d'institutions nationales des droits humains. Au cours des 25 dernières années, le Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes a joué un rôle essentiel dans la promotion des droits humains des femmes dans les discussions sur la paix et la sécurité. Les travaux du Comité à cet égard comprenaient ses observations finales concernant les États Parties touchés par un conflit, les sessions tenues par le Comité à titre exceptionnel et ses rapports sur les contextes de conflit, ainsi que ses recommandations générales, notamment sa recommandation générale n° 30 (2013) sur les femmes dans la prévention des conflits, les conflits et les situations d'après-conflit et sa recommandation générale n° 40 (2024) sur la représentation égale et inclusive des femmes dans les systèmes de décision.

⁸¹ Voir <https://wpsfocalpointsnetwork.org/>.

⁸² Voir wpshacompany.org/.

B. Leadership, coordination et application du principe de responsabilité à l'Organisation des Nations Unies

87. Depuis son dernier rapport, le Secrétaire général a pris plusieurs mesures, avec les entités des Nations Unies, pour veiller à ce que l'Organisation respecte les engagements pris en faveur des femmes et de la paix et de la sécurité, accélère le rythme des progrès en matière d'égalité des genres et montre l'exemple. Dans le prolongement du lancement du Plan pour l'accélération de la réalisation de l'égalité des genres dans le système des Nations Unies en 2024⁸³, le Secrétaire général a publié en 2025 l'Appel urgent à l'égalité des genres, dans lequel il a annoncé un engagement à l'échelle du système et défini les lignes fortes de son leadership pour lutter activement contre le recul de l'égalité des genres, empêcher tout retour en arrière et faire progresser l'égalité des genres et les droits humains de toutes les femmes et les filles dans tous les aspects de l'activité de l'Organisation.

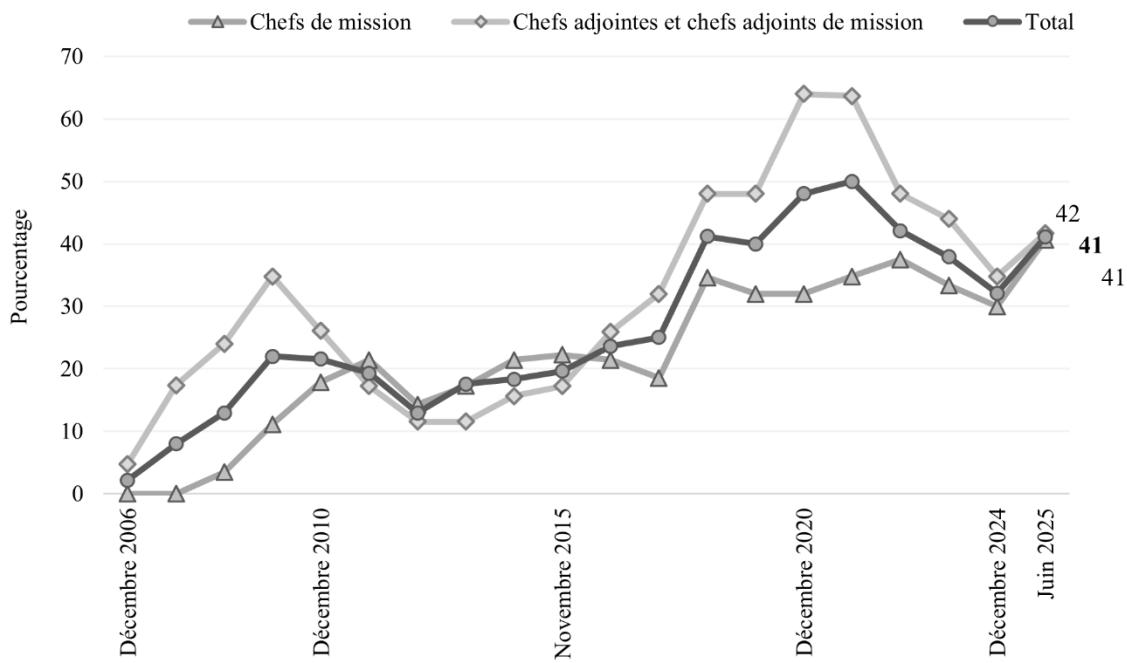
88. Plusieurs mesures ont été prises pour mettre le leadership face à ses responsabilités et faire respecter les 10 engagements fondamentaux du Secrétaire général sur les femmes et la paix et la sécurité (voir S/2019/800) d'ici à 2026. Il a été rappelé directement à toutes et tous les chefs de mission qu'il était de leur devoir d'appliquer ces règles et, compte tenu de la sous-représentation persistante des femmes dans les processus de paix et les processus politiques au niveau mondial, le Secrétaire général convoque désormais chaque année tous ses envoyé(e)s et représentantes et représentants spéciaux sur le terrain pour examiner la question. Lors de la première réunion de ce type, en mars 2025, il a lancé un appel urgent à un redoublement d'efforts pour faire progresser la participation des femmes par tous les moyens possibles, exhortant les missions des Nations Unies sur le terrain à faire face à l'actuel retour de bâton en ce qui concerne les questions de genre et à veiller à ce que les voix des femmes ne soient ni marginalisées, ni réduites au silence. Des progrès s'imposent en ce qui concerne la réalisation d'analyses et l'établissement de rapports sur les questions de genre.

89. L'ONU reste résolue à tenir l'engagement qu'elle a pris de parvenir à la parité de genre parmi ses responsables de haut rang dans le monde et de la maintenir. La parité a été atteinte en 2021 pour la première fois parmi les chefs et les chefs adjoint(e)s de mission, mais les résultats obtenus depuis sont moins bons. Au mois de juin 2025, la part des femmes chefs de mission était la plus élevée jamais enregistrée (voir fig. V). L'appel mondial à candidatures lancé par le Secrétaire général pour 2024 a recueilli le plus grand nombre de candidatures proposées par des États Membres et de candidatures individuelles à ce jour, et 55 % des candidatures proposées par les États Membres étaient des candidatures de femmes.

⁸³ Voir www.un.org/fr/gender-equality-acceleration-plan.

Figure V

Représentation des femmes dans les équipes de direction des missions des Nations Unies, en pourcentage du nombre total de postes (décembre 2006-juin 2025)



Source : Section de l'appui à la haute direction, Département des opérations de paix et Département des affaires politiques et de la consolidation de la paix (juin 2025).

90. Le système des Nations Unies a été chargé d'exécuter un large éventail de mandats clés concernant les femmes et la paix et la sécurité dans le cadre de son activité normative et de ses opérations, ce qui nécessite une expertise technique spécialisée et dédiée. On a pu constater que l'existence d'une expertise en matière de genre a fait la différence dans bon nombre de situations : les décisions politiques fondées sur des analyses de genre spécifiques aux contextes ont permis des avancées et des percées sur le plan normatif ; les opérations de paix ont gagné en efficience ; les réponses aux crises sont plus efficaces et les renforts disponibles mieux équipés ; les services pour les survivantes de violences de genre sont de meilleure qualité ; et les processus sont plus inclusifs dans l'ensemble, l'accent étant mis sur les besoins à satisfaire et sur la nécessité d'entendre les points de vue de tout le monde. Au cours des 25 dernières années, c'est un dispositif relatif aux questions de genre évolutif qui a été mis en place pour répondre aux conflits et aux crises dans le cadre des opérations de maintien de la paix, des missions politiques spéciales et des équipes de pays des Nations Unies, notamment sous la forme de renforts et par la création d'ONU-Femmes en 2010. Pourtant, dans plusieurs crises, il n'y avait pas de personnel spécialisé dans les questions de genre à plein temps, en particulier dans les opérations de taille moyenne ou les opérations prolongées, et l'action menée sur le terrain en matière d'égalité des genres est souvent tributaire des volontaires ou de contributions à temps partiel, ce qui entraîne des incohérences en termes de qualité, de couverture et d'influence. Il sera important de renforcer ce dispositif, alors que l'Organisation des Nations Unies s'adapte au paysage financier actuel.

C. Financement du programme pour les femmes et la paix et la sécurité

91. Les financements pour la paix, le développement et la réalisation des droits, y compris l'égalité des genres, sont en berne, alors même que les besoins augmentent. Dans le rapport sur l'examen et l'évaluation de la mise en œuvre de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing ([E/CN.6/2025/3/Rev.1](#)), il a été relevé que le financement des mesures prises en faveur des femmes et de la paix et de la sécurité et de l'action humanitaire n'est pas à la hauteur des enjeux. À moins de cinq ans de l'échéance de 2030 concernant les objectifs de développement durable, la communauté mondiale doit rectifier le tir, et tenir ferme le cap sur la réalisation de ces objectifs et le respect des engagements pris.

92. D'après les dernières données disponibles sur l'aide publique au développement (APD) bilatérale⁸⁴, qui couvrent la période biennale 2022-2023, l'aide bilatérale dans les contextes caractérisés par une fragilité grande ou extrême⁸⁵ s'élevait à 50 milliards de dollars en moyenne par an, la part de l'APD assortie d'objectifs en matière d'égalité des genres passant de 44 % à 49 % (voir fig. VI). Toutefois, seuls 2,5 milliards de dollars (5,2 %) étaient consacrés à des projets ayant pour principal objectif⁸⁶ l'égalité des genres, ce qui est en légère diminution par rapport aux résultats antérieurs (5,4 %). Le niveau de l'aide bilatérale allouée aux organisations et mouvements défendant les droits des femmes dans les contextes caractérisés par une fragilité grande ou extrême reste bas, le financement annuel s'étant chiffré à 186 millions de dollars (0,4 % de l'aide bilatérale destinée aux zones touchées par des conflits) en moyenne en 2022-2023, soit une diminution par rapport à 2020-2021 (205 millions de dollars). Cela reste inférieur à l'allocation minimale de 1 % de l'APD destinée aux organisations de femmes dans les pays touchés par un conflit, recommandée par l'Organisation des Nations Unies⁸⁷. Il faut chercher à titre prioritaire à atteindre les cibles fixées, surtout si l'on considère les effets positifs qu'un renforcement important du soutien apporté aux organisations de femmes pourrait avoir sur la paix et le développement durables et sur le bien-être des populations.

⁸⁴ L'aide bilatérale ne donne qu'une image partielle de la situation. Toutefois, les chiffres du Comité d'aide au développement de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) sont les données qui sont les plus comparables dans le temps et elles donnent une idée juste des grandes tendances à l'œuvre.

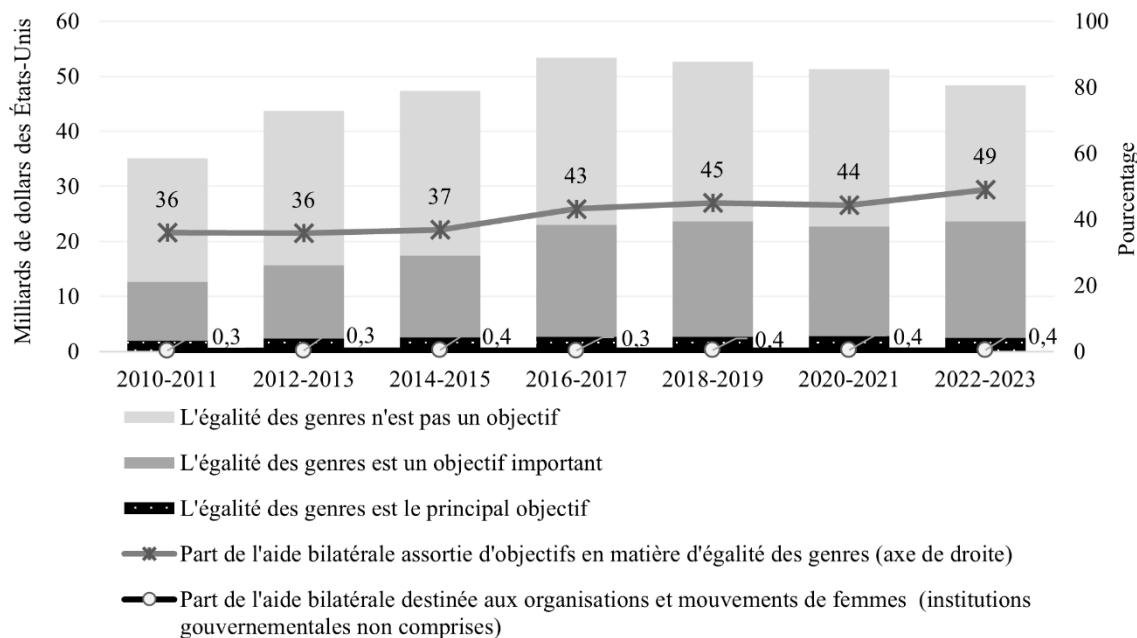
⁸⁵ En 2025, l'OCDE a identifié 61 contextes caractérisés par une fragilité grande ou extrême, représentant les impacts les plus sévères des crises, des conflits et de l'instabilité.

⁸⁶ Dans le cadre du marqueur politique égalité femmes-hommes de l'OCDE, l'égalité des genres est le « principal objectif » lorsqu'elle est le premier objectif du projet ou du programme et qu'elle occupe une place centrale dans sa conception et dans les résultats qu'on en attend.

⁸⁷ Voir [S/2023/725](#) ; et ONU, « Notre Programme commun, note d'orientation n° 9 : Un Nouvel Agenda pour la paix », juillet 2023 ([A/77/CRP.1/Add.8](#)), action 5.

Figure VI

Part de l'aide bilatérale destinée à la promotion de l'égalité des genres et des droits des femmes dans les contextes caractérisés par une fragilité grande ou extrême, en moyenne annuelle pour chaque période biennale (de 2010-2011 à 2022-2023)



Source : Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), base de données du Système de notification des pays créanciers (consultée le 12 mai 2025).

Note : Aide bilatérale des membres du Comité d'aide au développement.

93. D'après les données préliminaires de l'OCDE, en 2024, pour la première fois en six ans, l'aide internationale provenant des donateurs officiels a diminué de 7,1 % en termes réels par rapport à 2023⁸⁸. Parmi les 33 membres du Comité d'aide au développement, un tiers de l'aide destinée aux pays caractérisés par leur fragilité grande ou extrême était moins axée sur l'égalité des genres en 2022-2023 qu'elle ne l'était en 2020-2021. Les résultats de l'analyse montrent également que les engagements pris en faveur de l'égalité des genres restent intégrés de manière inégale dans les thèmes et secteurs de développement⁸⁹. L'aide humanitaire reste peu axée sur l'égalité des genres, puisque seulement 20 % environ de l'aide bilatérale est consacrée à des interventions pour lesquelles l'égalité des genres est un objectif principal ou important. En outre, l'aide apportée à des domaines aussi essentiels que le financement de la santé sexuelle et procréative est déjà insuffisante et souvent limitée. D'autres réductions importantes annoncées plus récemment concernent des donateurs qui s'étaient auparavant distingués par le soutien qu'ils apportaient à l'égalité des genres dans les pays touchés par des conflits ou des crises. Ces changements contrastent fortement avec la recommandation adoptée l'année dernière par le Comité d'aide au développement. Plusieurs entités et organismes des Nations Unies ont sonné l'alarme face à l'aggravation de la crise des financements et à l'impact des coupes sombres opérées au cours de l'année écoulée. Les personnes les plus touchées

⁸⁸ Voir www.oecd.org/en/about/news/press-releases/2025/04/official-development-assistance-2024-figures.html?utm_source=twitter&utm_medium=social&utm_campaign=ODA&utm_content=en&utm_term=pac.

⁸⁹ Voir www.oecd.org/en/publications/development-finance-for-gender-equality-2024_e340afbf-en.html.

figuraient déjà parmi les plus vulnérables, ce qui fait craindre que l'engagement consistant à ne laisser personne de côté qui avait été pris dans le Programme de développement durable à l'horizon 2030 ne puisse être pleinement réalisé.

94. Ces coupes constituent une menace existentielle pour les organisations dirigées par des femmes et les organisations de défense des droits des femmes qui se trouvent aux premières lignes des conflits et des crises humanitaires sévissant à l'heure actuelle. En mars 2025, ONU-Femmes a mené une enquête mondiale rapide⁹⁰ pour comprendre l'impact de ces réductions de financement sur les groupes locaux dirigés par des femmes dans les situations de crise. Les résultats sont alarmants : 90 % des groupes locaux qui ont répondu ont déclaré que leurs activités étaient financièrement affectées, près de la moitié d'entre eux prévoient de fermer leurs portes dans les six mois et la plupart ont déjà réduit leur personnel ou suspendu des services clés. Dans plusieurs contextes, ces organisations représentent une véritable bouée de sauvetage pour les personnes dans le besoin.

95. Des efforts ont continué d'être déployés au sein de l'Organisation des Nations Unies pour qu'elle puisse tenir les engagements qu'elle a pris en ce qui concerne l'égalité des genres et les femmes et la paix et la sécurité, bien qu'elle soit confrontée à une crise budgétaire de plus en plus grave en raison de l'insuffisance des contributions des États Membres. Plusieurs mesures ont été prises pour renforcer la capacité du système des Nations Unies à suivre et à atteindre l'objectif minimum de 15 %, que le Plan pour l'accélération de la réalisation de l'égalité des genres dans le système des Nations Unies a érigé en norme à l'échelle du système. En 2024, 42 entités ont indiqué qu'elles appliquaient le marqueur d'égalité des genres : 55 % l'appliquaient pour toutes les sources budgétaires, tandis que 45 % l'appliquaient de manière sélective⁹¹. Davantage d'équipes de pays ont utilisé le marqueur dans leurs plans de travail conjoints. En 2024, 24 des 113 équipes de pays (un cinquième) disposant d'un plan de travail commun ont alloué 15 % ou plus des ressources dont elles disposaient au titre de leur cadre de financement annuel à des activités ayant l'égalité des genres pour objectif principal⁹².

96. Les fonds de financement commun destinés à soutenir les initiatives prises dans les situations de conflit et de crise peuvent jouer un rôle essentiel dans la promotion de l'égalité des genres et du programme pour les femmes et la paix et la sécurité. Le Fonds pour la consolidation de la paix reste le plus grand fonds d'affectation spéciale multiparténaires appuyant les efforts de paix et les transitions. À ce jour, il a financé des projets dans plus de 60 pays. Le Fonds subit lui aussi les effets du climat financier actuel. Il fait face à une réduction considérable des contributions volontaires au moment même où les demandes de soutien pour les efforts de consolidation de la paix et de prévention sont plus nombreuses que jamais⁹³. En 2024, le Fonds a approuvé le déblocage d'un montant de 116 millions de dollars (contre 202 millions de dollars en 2023), dont 49,9 millions de dollars (43 %) ont été consacrés à la promotion de l'égalité des genres, contre 95,8 millions (47,3 %) en 2023 (fig. VII).

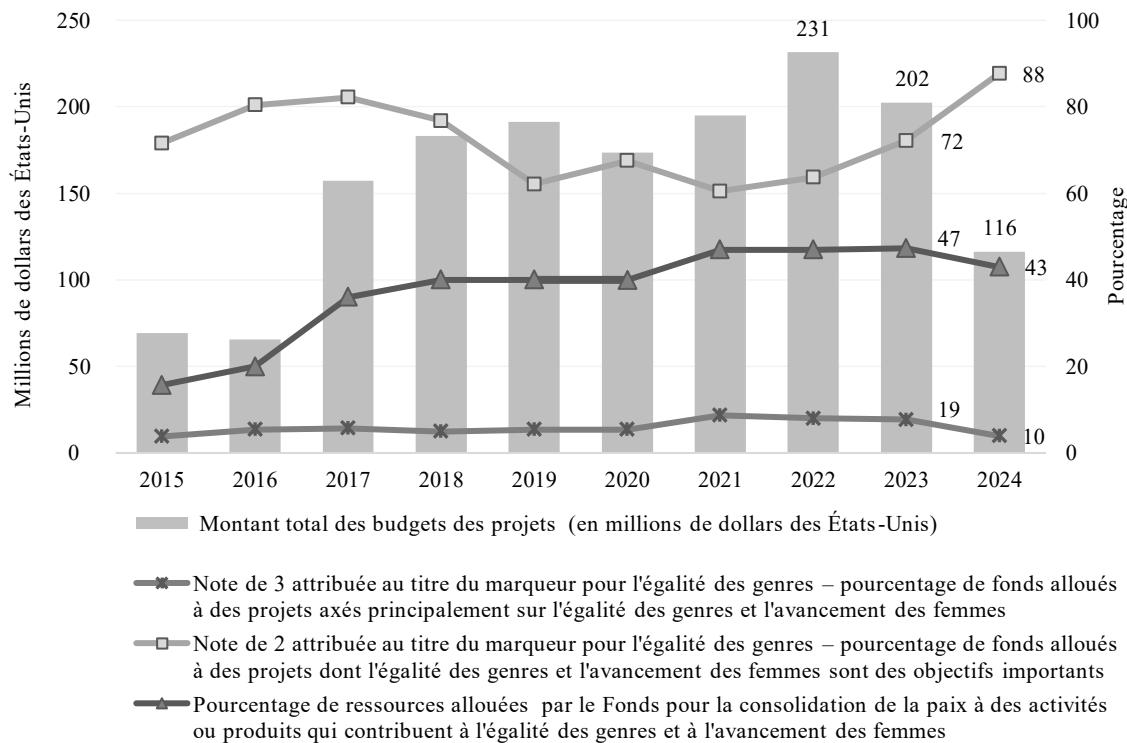
⁹⁰ Voir www.unwomen.org/en/digital-library/publications/2025/05/at-a-breaking-point-the-impact-of-foreign-aid-cuts-on-womens-organizations-in-humanitarian-crises-worldwide.

⁹¹ Voir E/2025/58.

⁹² Données de UN-Info (<https://www.uninfo.org/>), consultées le 2 juin 2025.

⁹³ https://www.un.org/peacebuilding/sites/www.un.org.peacebuilding/files/documents/pbf_sg_report_summary_2024_web.pdf

Figure VII
Ressources allouées par le Fonds pour la consolidation de la paix à des projets promouvant l'égalité des genres et l'avancement des femmes (2015-2024)



Source : Données du Bureau d'appui à la consolidation de la paix du Département des affaires politiques et de la consolidation de la paix (consultées en juin 2025).

Note : La part des ressources allouées à la promotion de l'égalité des genres, chiffrée à 43 % en 2024 (ligne avec triangles), a été mesurée au niveau des produits ou des activités, et non au niveau des projets. Le pourcentage correspond à la somme des ressources allouées aux projets axés principalement sur l'égalité des genres (c'est-à-dire les projets ayant une note de 3 au titre du marqueur pour l'égalité des genres) et des ressources allouées aux projets ayant une note de 2 et 1 qui contribuent à l'égalité des genres.

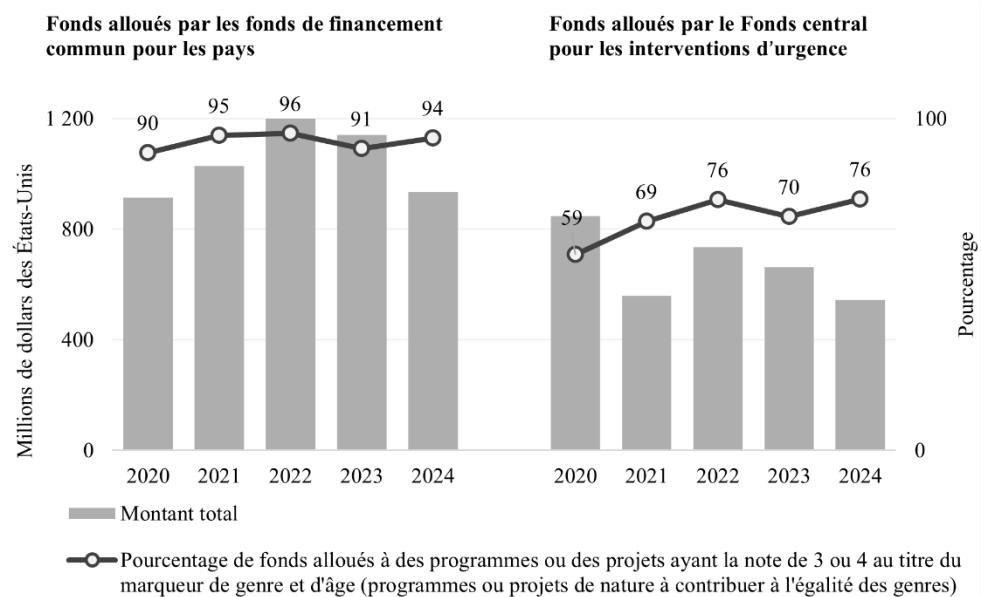
97. En 2024, le Bureau d'appui à la consolidation de la paix du Département des affaires politiques et de la consolidation de la paix a fait progresser plusieurs initiatives tenant compte des questions de genre aux côtés d'institutions financières internationales, notamment la Banque mondiale. Il s'agissait notamment d'appuyer un plan d'engagement stratégique entre l'Initiative Spotlight et la Banque mondiale, qui vise à lutter contre les inégalités de genre et la violence à l'égard des femmes et des filles dans les situations de conflit, ainsi qu'un projet des Nations Unies et de la Banque mondiale en République démocratique du Congo, axé sur la participation des femmes aux efforts de consolidation de la paix et de stabilisation. Alors que les pays ravagés par la violence et la guerre commencent à guérir et à se reconstruire, il est important que les partenaires financiers du développement, y compris les banques multilatérales de développement, procèdent à des études d'impact genrées dans le cadre des financements post-conflit afin de garantir que les efforts de relèvement profitent à tout le monde.

98. En ce qui concerne les fonds humanitaires, le marqueur genre et âge a continué à guider les allocations versées par tous les fonds de financement commun pour les pays que gèrent le Bureau de la coordination des affaires humanitaires et le Fonds central pour les interventions d'urgence. En 2024, les fonds de financement commun pour les pays ont alloué 935 millions de dollars (94 % du montant total de leurs

financements) et le Fonds central pour les interventions d'urgence a alloué 545 millions de dollars (74 % du montant total de ses financements) à des projets qui ont contribué à l'égalité des genres dans tous les groupes d'âge (voir fig. VIII).

Figure VIII

Répartition des ressources allouées par le Fonds central pour les interventions d'urgence et les fonds de financement commun pour les pays à des projets qui contribuent à l'égalité des genres, telle que mesurée par le marqueur genre et âge (2020-2024)



Sources : Les données sur le marqueur genre et âge sont tirées de la base de données des fonds de financement commun pour les pays, disponible à l'adresse suivante : https://cbpf.data.unocha.org/#gam_heading (page consultée en juin 2025) et du rapport sur les résultats annuels du Fonds central pour les interventions d'urgence (consulté en juin 2025).

99. En 2024, les allocations versées aux organisations dirigées par des femmes dans des contextes humanitaires par les fonds de financement commun pour les pays sont passées de 7 % à 11 % du total des décaissements (101,6 millions de dollars), ce qui reflète des progrès constants, quoique modestes, vers le repère de 15 % fixé dans le cadre du Grand Bargain (pacte relatif au financement de l'action humanitaire) et dans les orientations en matière de financement en ce qui concerne les organisations dirigées par des femmes. Tous les conseils consultatifs des fonds de financement commun pour les pays sont désormais tenus d'inclure au moins une représentante d'une organisation dirigée par des femmes, ce qui a contribué à rendre les femmes plus visibles et leur permet de faire entendre leur voix dans les décisions d'allocation. Néanmoins, les progrès restent inégaux d'un pays à l'autre. Au Soudan, par exemple, seules 3 % des allocations du Fonds humanitaire soudanais sont allées à des organisations dirigées par des femmes en 2024.

100. Depuis la publication du rapport en 2024, il est devenu plus urgent que jamais de débloquer des financements spécifiques pour les organisations dirigées par des femmes, car les organisations de femmes dans les situations de conflit et de crise sont au bord du précipice. Environ 69 % des organisations de la société civile soutenues par le Women's Peace and Humanitarian Fund (Fonds pour les femmes, la paix et l'action humanitaire) ont souligné en 2024 que si leurs financements externes

venaient à cesser, elles ne seraient pas en mesure de survivre pendant plus de six mois⁹⁴. En 2024, le Fonds a recueilli plus de 65,9 millions de dollars au profit des organisations locales de femmes et des militantes qui sont en première ligne, soit le montant annuel le plus élevé de son histoire. Depuis sa création en 2016, le Fonds a soutenu plus de 1 600 organisations locales de femmes dans 49 pays touchés par des crises. En outre, en août 2025, le Fonds avait mobilisé 123 millions de dollars de nouveaux financements pour des organisations locales de femmes dans le cadre de sa campagne mondiale Invest-In-Women⁹⁵. La campagne se déroulera jusqu'à la fin de l'année 2025.

V. Travaux du Conseil de sécurité

101. En 2024, plus de 60 % des décisions adoptées par le Conseil de sécurité comportaient des termes liés au genre, ce qui est en légère hausse par rapport à l'année précédente et représente une augmentation de près de 50 points de pourcentage depuis 2000. La même année a également été marquée par une augmentation du nombre de femmes de la société civile qui se sont exprimées devant le Conseil de sécurité et du pourcentage de toutes les femmes invitées en vertu de l'article 39 du Règlement intérieur provisoire du Conseil, ainsi que du pourcentage de femmes qui sont membres de groupes d'experts assistant les comités des sanctions, du nombre de réunions durant lesquelles une attention particulière a été prêtée à la situation des femmes et des filles, et du nombre de déclarations conjointes publiées par les signataires des engagements communs sur les femmes et la paix et la sécurité, une initiative à laquelle ont adhéré 22 membres du Conseil depuis 2022. ONU-Femmes a poursuivi son enquête annuelle visant à recueillir des informations sur les représailles à l'égard des femmes de la société civile. En 2024, 25 des 55 femmes de la société civile invitées à s'exprimer devant le Conseil cette année-là ont répondu à l'enquête, et 7 d'entre elles ont déclaré avoir fait l'objet de représailles, qu'il s'agisse de campagnes de diffamation, de cyberattaques ou de descentes dans leurs bureaux. Ces résultats sont comparables à ceux obtenus lors des mêmes enquêtes effectuées en 2023 et 2022.

102. On relève que les tendances ne sont plus du tout les mêmes qu'il y a seulement quelques années. En 2024, la parité des genres a été respectée parmi les 464 personnes invitées à s'exprimer devant le Conseil de sécurité en vertu de l'article 39. La représentation des femmes dans les groupes d'experts et d'experts relatifs aux comités des sanctions a plus que doublé depuis 2016 et se rapproche désormais de la parité. Au cours de la dernière décennie, 338 femmes de la société civile ont été invitées à présenter des informations au Conseil de sécurité. Entre 2000 et 2014, elles étaient seulement 17. Toutefois, au cours du premier semestre de 2025, le nombre de femmes de la société civile invitées à s'exprimer devant le Conseil de sécurité a sensiblement diminué.

103. L'augmentation du nombre d'analyses et d'activités de plaidoyer sur les femmes et la paix et la sécurité a permis l'adoption de décisions importantes. Le Conseil de sécurité a renforcé les dispositions sur les femmes et la paix et la sécurité dans les résolutions prorogeant les mandats des missions des Nations Unies à Abyei, à Chypre, en Libye, en République centrafricaine et au Soudan du Sud. Le Conseil a également précisé que les actes de violence sexuelle et fondée sur le genre peuvent constituer un motif de désignation dans la liste des sanctions tenue par le Comité du Conseil de sécurité faisant suite aux résolutions 1267 (1999), 1989 (2011) et 2253 (2015).

⁹⁴ Voir wphfund.org/wphf-global-cso-survey-findings-on-women-peace-and-security-and-humanitarian-action/.

⁹⁵ Voir wphfund.org/investinwomen/.

concernant l'État islamique en Iraq et au Levant (Daech), Al-Qaida et les personnes, groupes, entreprises et entités qui leur sont associés. Pour la majorité des personnes sanctionnées depuis décembre 2023, notamment en Haïti, en République démocratique du Congo et au Soudan, des violences sexuelles ont été mentionnées comme un motif d'inscription sur la liste. Le Conseil a aussi demandé que les personnes ayant survécu à des violences sexuelles dans les situations de conflit et d'après-conflit aient accès sans entrave et en temps utile aux soins de santé sexuelle et procréative, sans aucune discrimination, et que les femmes qui sont membres de la famille de personnes disparues aient accès à la garde des enfants, à la propriété et aux droits fonciers, ce qui est particulièrement important en République arabe syrienne au moment de l'établissement du présent rapport. Dans plusieurs cas, le Conseil a fait siennes les recommandations du Groupe informel d'experts chargé de la question des femmes et de la paix et de la sécurité, présidé par la Sierra Leone et la Suisse en 2024.

104. Certaines des décisions susmentionnées n'ont toutefois pas été appliquées. Le Conseil de sécurité a encouragé l'Envoyé personnel du Secrétaire général pour le Soudan à coordonner ses activités avec celles de l'Union africaine, de la Ligue des États arabes et d'autres acteurs régionaux afin de faire en sorte que les femmes participent aux efforts déployés pour faire progresser la paix et engager un processus politique inclusif et global. Toutefois, en raison de la réticence persistante des parties belligérantes à s'engager dans des activités menées de bonne foi pour mettre fin aux conflits, les efforts déployés pour mobiliser les femmes restent souvent limités à des réunions marginales, tandis que la guerre continue de faire rage. Dans plusieurs de ses résolutions sur l'Afghanistan, le Conseil de sécurité a clairement demandé aux Taliban de revenir sur les restrictions qu'ils avaient imposées aux femmes, sans résultat. Le Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution [1988 \(2011\)](#) a approuvé 25 dérogations à l'interdiction de voyager pour des dirigeants talibans sanctionnés en 2024, contre 16 en 2023 et 5 en 2022.

VI. Conclusions et recommandations

105. La question des femmes et de la paix et de la sécurité est à l'ordre du jour du système multilatéral depuis un quart de siècle. Les anniversaires sont généralement des occasions propices de faire le point et de renouveler les engagements pris, mais celui-ci revêt une importance particulière en raison de la multiplication des conflits et des répercussions qu'ils ont sur des millions de femmes et de filles. En septembre 2024, l'Assemblée générale a adopté le Pacte pour l'avenir, engageant les signataires à réaliser l'égalité des genres et l'avancement de toutes les femmes et les filles. L'adoption du Pacte est la preuve de la force de ce programme politique, mais les engagements ambitieux se traduisent rarement dans les faits et pâtissent d'un sous-financement chronique. Le vingt-cinquième anniversaire de l'adoption de la résolution [1325 \(2000\)](#) et le trentième anniversaire de l'adoption du Programme d'action de Beijing sont l'occasion d'appeler l'attention sur ces questions et donnent lieu à beaucoup d'attentes, alors que les grands titres de l'actualité mondiale mettent en évidence les régressions accusées dans la poursuite des objectifs mondiaux en matière d'égalité des genres et en ce qui concerne les femmes et la paix et la sécurité. Ces anniversaires ne peuvent être purement symboliques : ils doivent marquer de véritables tournants. La communauté internationale doit joindre l'acte à la parole, en plaçant la prévention, le règlement des conflits, la diplomatie et le multilatéralisme inclusif au cœur des mesures prises face aux crises actuelles. Les cinq prochaines années doivent déboucher sur des résultats mesurables : davantage de conflits doivent être réglés grâce à des solutions politiques inclusives ; davantage de femmes doivent participer directement à l'élaboration des accords de paix, des réformes du secteur de la sécurité et des plans de relèvement ; et un plus grand nombre de survivantes de la

violence doivent avoir accès à la justice, aux réparations et à la protection. Pour atteindre ces résultats, il faut pouvoir compter sur une réelle volonté politique, ainsi que sur des ressources et des fonds préaffectés, et arrêter des quotas et des objectifs, prévoir des mesures incitatives, fixer des obligations à remplir et définir les responsabilités.

106. Les actions clés que j'invite les États Membres à annoncer dans le cadre de ces anniversaires sont décrites ci-dessous. Elles permettraient d'accélérer considérablement l'application de ce programme, ce qui améliorerait les vies des femmes et des personnes qui défendent la paix et la sécurité partout dans le monde et leur redonnerait espoir :

a) **Financement.** Atteindre les objectifs minimaux de financement recommandés par l'Organisation des Nations Unies et mettre à profit les multiples conférences mondiales et les réunions du Conseil de sécurité sur les femmes et la paix et la sécurité pour vérifier le respect des mesures prévues, y compris pour les objectifs minimaux de financement en ce qui concerne l'égalité des genres et la participation des femmes : 1 % de l'aide publique au développement acheminée vers les organisations de femmes dans les pays touchés par un conflit et 15 % consacrés à l'égalité des genres en tant qu'objectif principal ; la participation d'un minimum d'un tiers de femmes aux processus de paix ; et l'instauration de la parité dans les processus politiques et les processus de paix et de sécurité au sens large ;

b) **Participation.** Exiger que des objectifs et des quotas soient fixés pour assurer la participation pleine, égale, réelle et sûre des femmes à tous les mécanismes qui reçoivent un financement de la part des États Membres ou qui bénéficient de leur mobilisation, depuis les négociations de paix et les dialogues nationaux jusqu'à la réforme du secteur de la sécurité, au désarmement, à la démobilisation et à la réintégration, en passant par les comités des camps de réfugiés ou les organes de justice transitionnelle et de définition des responsabilités, et exiger que des informations sur cette participation soient communiquées en temps voulu ;

c) **Responsabilité.** Faire en sorte que les responsables de tous les actes de violence de genre, y compris les violences sexuelles liées aux conflits, les violences procréatives et les persécutions de genre, répondent de leurs actes, que ce soit par l'intermédiaire de tribunaux nationaux ou de tribunaux internationaux, notamment en recourant au principe de la compétence universelle, conformément au droit international ;

d) **Protection.** Appliquer une politique de tolérance zéro à l'égard de la violence contre les femmes qui œuvrent pour la paix, les défenseuses des droits des femmes et les femmes qui participent à la vie publique ;

e) **Sanctions.** Prendre des sanctions spécifiques et ciblées contre les auteurs de violations flagrantes des droits des femmes et en subordonner la levée au déploiement d'efforts démontrables et vérifiables visant à prévenir les violations des droits des femmes ou à y remédier ;

f) **Institutionnalisation.** Ancrer les plans d'action sur les femmes et la paix et la sécurité dans le droit national et veiller à ce que ces plans soient pleinement financés et fassent l'objet d'un suivi régulier ;

g) **Droits économiques et droits fonciers.** Opérer des changements en ce qui concerne les politiques de l'emploi, les systèmes de protection sociale, l'accès à la terre, le logement, les droits de succession et les droits fonciers, les plans de reconstruction et le financement du relèvement post-conflit pour assurer la sécurité économique des femmes ;

h) **Appui aux organisations de femmes.** Modifier les pratiques institutionnelles et les seuils de risque dans les politiques des donateurs afin de permettre aux diverses organisations locales de femmes œuvrant dans des situations de conflit et de déplacement forcé d'accéder plus facilement à des financements de qualité, directs, flexibles et cohérents, y compris celles qui travaillent sur des questions plus sensibles et controversées, telles que celles des droits sexuels et procréatifs, de l'orientation sexuelle ou de l'identité de genre.

107. En 2020, j'ai défini cinq objectifs pour les femmes et la paix et la sécurité à remplir au cours de la décennie qui s'achève en 2030 ([S/2020/946](#), par. 113). Dans les rapports annuels que j'ai présentés depuis lors, j'ai émis des recommandations pour chacun d'entre eux. Le dernier de ces objectifs est d'opérer une révolution des données genrées qui permette de combler les lacunes en matière d'information et d'atteindre le public en temps réel. Les recommandations suivantes s'adressent aux différentes parties prenantes dans ce domaine :

a) **Investir dans la collaboration et les partenariats en matière de données et assurer un financement durable pour la production et l'utilisation de données genrées dans les situations de crise.** Les États Membres et les donateurs sont encouragés à investir dans un financement flexible à long terme pour renforcer les systèmes de données genrées, développer les capacités institutionnelles et locales – y compris celles des organisations de femmes – et soutenir l'innovation et l'utilisation de sources non traditionnelles, telles que les données citoyennes et les mégadonnées. Une plus grande collaboration entre les instituts nationaux de statistique, les acteurs de la paix et de l'aide humanitaire, la société civile et les instituts de recherche est essentielle pour produire des données genrées actualisées et adaptées au contexte ;

b) **Institutionnaliser l'analyse des questions de genre dans les réponses humanitaires et l'action menée en cas de crise, les initiatives de consolidation de la paix et les activités de reconstruction et de relèvement au sortir des conflits dans l'ensemble du système des Nations Unies.** Pareille évolution suppose des capacités techniques spécifiques, des outils normalisés et la disponibilité de ressources préaffectées, en particulier au sein des équipes de pays des Nations Unies, des mécanismes d'enquête, des équipes de pays pour l'action humanitaire et des entités des Nations Unies présentes dans les situations de conflit et de crise. La capacité à surveiller les violences sexuelles liées aux conflits et les autres violations de genre et à les signaler en toute sécurité doit être protégée et développée, et des données solides et des analyses des questions de genre sur la participation ou l'exclusion des femmes de la prise de décision, ainsi que sur les secteurs de la justice et de la sécurité, doivent être régulièrement utilisées, y compris au sein du Conseil de sécurité et d'autres forums et instances ;

c) **Exploiter la technologie de manière responsable pour faire progresser l'innovation en matière de données genrées.** L'évolution du paysage numérique présente de nouveaux défis, mais offre aussi des occasions de générer des données genrées en temps réel, en particulier dans les contextes qui sont caractérisés par leur fragilité ou difficiles d'accès. Pour libérer ce potentiel, des outils numériques inclusifs et sûrs doivent être développés en partenariat avec les secteurs de la technologie, des télécommunications et des données, en suivant des normes éthiques et des règles de gouvernance solides afin de protéger les données personnelles, de lutter contre la mésinformation et de garantir l'accès au numérique et la sécurité en ligne et hors ligne des femmes et des groupes marginalisés, y compris en finançant l'adoption des mesures de sécurité nécessaires ;

d) **Améliorer la ventilation des données dans tous les aspects du programme pour les femmes et la paix et la sécurité.** Les données doivent être systématiquement ventilées en fonction du genre, du handicap, de l'âge et d'autres

facteurs pertinents. Ces pratiques sont essentielles pour comprendre les expériences spécifiques des femmes issues de groupes marginalisés dans les contextes de conflit, pour élaborer des politiques et des approches inclusives et pour veiller à ne laisser personne de côté dans les efforts de consolidation de la paix, de protection, d'aide humanitaire et de relèvement.

108. Les principes fondamentaux du programme pour les femmes et la paix et la sécurité gardent toute leur pertinence et leur urgence, mais il faut continuer d'adapter la manière dont ils sont appliqués aux difficultés de l'époque. Dans les années à venir, il sera essentiel que les États Membres puissent mesurer l'efficacité du soutien qu'ils apportent à ce programme à l'aune du nombre de femmes qui participent directement aux processus de paix et de sécurité ou qui reçoivent une aide sous une forme ou une autre (justice, réparations, services ou octroi du droit d'asile). Au cours des 25 dernières années, la communauté internationale s'est concentrée sur la sécurité transnationale et les institutions juridiques internationales, mais pas assez sur les moyens d'édifier des mouvements sociaux ni de faire évoluer des normes sociales. La question des femmes et de la paix et de la sécurité occupe le devant de la scène dans les capitales du monde et même dans les principales villes des pays touchés par des conflits, mais les ressources, que ce soit l'information, les fonds, les mesures prises pour appliquer les politiques en vigueur ou les services, n'atteignent généralement pas les zones reculées, où les problèmes sont pourtant les plus graves. Le succès du programme dépendra à l'avenir de la capacité à toucher de nouveaux publics, toutes générations confondues, et à voir dans les jeunes une chance de renouveau et de persévérance.

109. Bien que les chances ne soient pas de leur côté et qu'elles risquent leur vie, les artisanes de la paix restent en première ligne dans toutes ces crises. Elles adressent un message universel sans équivoque aux autorités et aux acteurs armés : mettez fin aux guerres, respectez le droit international et désarmez. Ce message est le même que celui de la Charte des Nations Unies et c'est aussi la raison d'être de l'Organisation des Nations Unies. Il n'y a pas d'alternative, car sans cela, l'ordre international volera en éclats, et l'humanité ne peut se permettre de prendre un tel risque. L'Organisation des Nations Unies continuera de défendre les principes consacrés dans le programme pour les femmes et la paix et la sécurité et ceux qui sous-tendent notre mission et notre Charte.
